

AGRICULTURE, ÉLEVAGE, PÊCHE ET SYLVICULTURE



DIRECTIVES PDNA VOLUME B



TABLE DES MATIÈRES

- **INTRODUCTION**
- **MISE EN PLACE DU PROCESSUS D'ÉVALUATION**
- **DONNÉES DE RÉFÉRENCE ET VUE D'ENSEMBLE DU SECTEUR AGRICOLE**
- **ÉVALUATION DES EFFETS D'UNE CATASTROPHE SUR LE SECTEUR AGRICOLE**
- **ESTIMATION DE LA VALEUR ÉCONOMIQUE DES EFFETS D'UNE CATASTROPHE**
 - VALEUR ÉCONOMIQUE DES VARIATIONS LIÉES À LA PRESTATION DE SERVICES, À LA PRODUCTION DE BIENS ET À L'ACCÈS AUX BIENS ET SERVICES
 - VALEUR ÉCONOMIQUE DES VARIATIONS LIÉES À LA GOUVERNANCE
 - VALEUR ÉCONOMIQUE DES VARIATIONS LIÉES AUX RISQUES ET VULNÉRABILITÉS
- **ÉVALUATION DE L'IMPACT D'UNE CATASTROPHE**
- **THÈMES TRANSVERSAUX**
 - AMÉLIORER LA RÉSILIENCE DES MOYENS D'EXISTENCE ET RECONSTRUIRE EN MIEUX
 - TECHNOLOGIES ET PRATIQUES RENFORÇANT LA RÉSILIENCE DES MOYENS D'EXISTENCE
 - SÉCURITÉ DE L'EMPLACEMENT ET DE LA CONCEPTION DES INFRASTRUCTURES AGRICOLES
 - RENFORCEMENT DE LA RÉDUCTION ET DE LA GESTION DES RISQUES DE CATASTROPHE
- **STRATÉGIE DE RELÈVEMENT SECTORIELLE**
 - BESOINS DE RECONSTRUCTION
 - BESOINS DE RELÈVEMENT
 - DÉFINITION DES BESOINS PRIORITAIRES
 - INTERVENTIONS : ANALYSE DE LA RÉPONSE
 - COÛTS DU RELÈVEMENT
 - PARTENARIATS, COORDINATION ET GESTION
 - THÈMES INTERSECTORIELS
 - LIENS AVEC LE DÉVELOPPEMENT
 - SUIVI ET ÉVALUATION
 - HYPOTHÈSES ET CONTRAINTES PRINCIPALES
- **ANNEXE 1 : EXEMPLES DE DONNÉES DE RÉFÉRENCE PRÉ-CATASTROPHE ET DE SOURCES D'INFORMATION**
- **ANNEXE 2 : EXEMPLE DE PLAN ANNOTÉ POUR LE CHAPITRE CONSACRÉ À L'ÉVALUATION DES BESOINS POST-CATASTROPHE DANS LE SECTEUR AGRICOLE**
- **ANNEXE 3 : EXEMPLES D'INDICATEURS CLÉS SERVANT À ÉVALUER L'EFFET SUR LA DISPONIBILITÉ/L'ACCÈS DES BIENS ET SERVICES**
- **ANNEXE 4 : RÉFÉRENCES**



INTRODUCTION

Le présent chapitre fait partie du Volume B des Lignes directrices pour l'évaluation des besoins post-catastrophe consacrées au secteur Productif. Il donne aux professionnels du sous-secteur Agriculture des orientations pour l'évaluation des besoins post-catastrophe, notamment l'analyse des effets et de l'impact d'une catastrophe, l'identification des besoins de relèvement et l'élaboration d'une stratégie de relèvement.

Aux fins du présent chapitre, le secteur de l'agriculture est divisé en quatre sous-secteurs: 1) culture; 2) élevage (production et santé animale); 3) pêche et aquaculture (dont pêche de capture); et 4) sylviculture.

Le présent chapitre repose sur le concept du Cadre des moyens d'existence durables. Cette approche centrée sur l'être humain permet une évaluation et une planification souples, et peut contribuer à la réalisation d'une évaluation globale. Le Cadre des moyens d'existence durables se compose de quatre éléments clés:

- Le contexte de vulnérabilité: chocs, tendances, etc.
- Les biens et activités liés aux moyens d'existence: capital humain, naturel, financier, social et matériel
- Les structures et processus: institutions, politiques, processus sociaux, etc.
- Les stratégies et résultats des moyens d'existence: augmentation des revenus, réduction de la vulnérabilité, amélioration de la sécurité alimentaire, etc.

Les moyens d'existence (ou moyens de subsistance) sont les capacités, les ressources matérielles et sociales et les activités nécessaires à un individu pour subvenir à ses besoins. Ils sont jugés durables lorsqu'ils permettent de faire face aux tensions et aux chocs et de s'en remettre, de conserver ou d'améliorer ses capacités et ses biens, et de procurer des avantages nets à d'autres moyens de subsistance, localement ou à plus vaste échelle, au présent comme à l'avenir, sans pour autant compromettre la base de ressources naturelles.

Les actifs relatifs aux moyens d'existence constituent les ressources essentielles (intrants agricoles, équipements, ressources naturelles, réseaux sociaux, etc.) utilisées par les ménages pour produire certains résultats des moyens d'existence (augmentation des revenus ou du bien-être, réduction de la vulnérabilité, amélioration de la sécurité alimentaire, etc.). Ils s'inscrivent dans un contexte caractérisé par les institutions et les politiques (structures de gouvernance) ayant trait aux individus et à leurs sources de revenus, depuis la famille élargie et la communauté locale jusqu'au contexte plus vaste du pays et au-delà, ainsi que par les risques et les vulnérabilités (contexte de vulnérabilité), à savoir les forces et les chocs sociaux, économiques et politiques externes, auxquels les personnes et leurs moyens d'existence sont confrontés.

Les présentes directives adoptent également une perspective écosystémique qui prend en compte la base de ressources naturelles dont dépendent les moyens d'existence. Le plan de relèvement du secteur proposé assurera une gestion intégrée des terres, des eaux, des forêts, des zones humides, des sols et des autres ressources permettant de maintenir les moyens d'existence et de promouvoir leur conservation et leur utilisation durable de manière équitable.

Ce chapitre se divise comme suit:

- La section 2 présente le processus d'évaluation du secteur agricole.
- La section 3 donne des indications sur la manière de dresser une vue d'ensemble du secteur et d'établir l'état des lieux avant la catastrophe en vue de l'établissement du rapport sur le sous-secteur Agriculture.
- La section 4 guide le lecteur sur la manière de définir et d'estimer les quatre types d'effets d'une catastrophe dans le cadre de l'évaluation: (i) destruction des infrastructures et des biens; (ii) interruption de la production et de la prestation de services; (iii) effondrement de la gouvernance; et (iv) émergence de nouveaux risques et de nouvelles vulnérabilités. Cette section explique également comment aborder les problématiques transversales telles que le genre, l'environnement, les moyens d'existence et l'emploi lors de la mesure de ces effets.
- La section 5 donne des orientations sur la manière d'estimer la valeur économique des effets de la catastrophe, y compris le coût total des dommages occasionnés aux infrastructures et aux actifs physiques, ainsi que les pertes dues aux variations des flux économiques liées à l'interruption des services, de la production et de la gouvernance et à l'augmentation des risques.
- La section 6 explique comment analyser l'impact de la catastrophe sur le secteur de l'agriculture. Elle indique notamment comment établir une projection des effets à moyen et long terme à partir de l'évaluation, des plans de développement du secteur, des enseignements tirés des expériences passées et des nouvelles préoccupations issues des événements. Cette analyse constitue le socle de la stratégie de relèvement.
- La section 7 porte sur la manière dont la production et la distribution de produits/la prestation de services relie le sous-secteur Agriculture aux autres secteurs transversaux, ainsi que sur la façon dont les effets sur ce sous-secteur peuvent influencer la stratégie de relèvement et le calendrier de relèvement et de reconstruction des autres secteurs.
- La section 8 fournit des indications sur l'élaboration d'une stratégie de relèvement pour le secteur agricole. Elle aborde notamment: (i) la formulation de la vision du relèvement sectoriel; (ii) la définition des besoins de reconstruction et de relèvement en vue de rétablir des niveaux comparables à ceux d'avant la catastrophe, de reconstruire en mieux et d'accroître la résilience; (iii) la définition des besoins prioritaires et l'échelonnement des besoins de relèvement; et (iv) les accords de mise en œuvre, notamment les accords de partenariat, de coordination et de gestion.

Des annexes contenant des informations complémentaires et des références utiles figurent à la fin du document.

MISE EN PLACE DU PROCESSUS D'ÉVALUATION

L'évaluation des besoins post-catastrophe consiste à analyser les effets et l'impact d'une catastrophe sur un ensemble de secteurs en vue d'identifier les besoins de relèvement et d'élaborer une stratégie de relèvement globale et multisectorielle. Ce processus couvre trois grands secteurs: 1) social; 2) infrastructures; et 3) productif (dont l'agriculture est un sous-secteur) et englobe plusieurs thèmes transversaux abordés dans tous les secteurs.

Il est important de souligner que dès le début de l'évaluation, il conviendra de mener des consultations avec les équipes des autres secteurs telles que l'équipe chargée de la nutrition et des moyens de subsistance, afin d'éviter un double comptage et de s'assurer que les informations recueillies au niveau sectoriel sont exhaustives et bien intégrées dans les résultats finaux du processus d'évaluation, qui comprennent le rapport d'évaluation multisectoriel consolidé et la stratégie de relèvement (voir la section 1.7 des Lignes directrices pour l'évaluation des besoins post-catastrophe, Volume A).

Le PDNA se compose des quatre éléments principaux suivants:

1. Recueil de données et informations pré-catastrophe et post-catastrophe.
2. Évaluation des effets de la catastrophe.
3. Évaluation de l'impact de la catastrophe.
4. Élaboration d'une stratégie de relèvement définissant les besoins de relèvement de chaque secteur.

Pour le sous-secteur Agriculture, les principales variables d'évaluation sont résumées dans les deux tableaux ci-dessous.

Évaluation des effets de la catastrophe (sections 4 et 5 du présent chapitre)

Dommages	
Effet 1: Dommages aux infrastructures et aux actifs physiques	Quantification de la destruction partielle ou totale des infrastructures publiques et privées et des actifs physiques en termes de nombre d'unités et de valeur monétaire.
Pertes	Estimation des variations des flux économiques causées par la catastrophe à partir des trois catégories d'effet suivantes:
Effet 1: Interruption de la prestation de services et de la disponibilité/l'accès des produits et services	Disponibilité: disponibilité et qualité des produits et services nécessaires à la production issue de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche/l'aquaculture et de la sylviculture. Accès: accès des ménages aux produits et services de base essentiels aux moyens d'existence agricoles et à la sécurité alimentaire (possibilités de subsistance, chaînes de valeur et marchés, services agricoles, intrants, crédits et prêts, etc.).
Effet 2: Effondrement de la gouvernance et interruption des processus sociaux	Évaluation de l'impact sur la gouvernance/l'environnement politique, notamment la capacité d'intervention/de relèvement du gouvernement dans le secteur agricole. Estimation des effets sur les actifs relatifs aux moyens d'existence: humains, sociaux et politiques.
Effet 3: Augmentation des risques et des vulnérabilités	Évaluation des risques immédiats pour les moyens d'existence et la sécurité alimentaire susceptibles de se dégrader en l'absence d'intervention. Identification des risques sous-jacents et des mesures à prendre dans le cadre du processus de relèvement en vue de protéger les moyens d'existence agricoles, de réduire la vulnérabilité et de renforcer la résistance.

Évaluation de l'impact de la catastrophe (section 6 du présent chapitre)

Impact macro-économique	Estimation de l'impact probable de la catastrophe sur les variables macro-économiques, en particulier: <ul style="list-style-type: none">• le produit intérieur brut (PIB);• la balance des paiements (BdP);• le domaine fiscal (budget); et• l'inflation. Cette estimation tient compte des variations provoquées par la catastrophe dans le secteur agricole: baisse des exportations, augmentation des importations, dépenses publiques supérieures à la normale et baisse des recettes fiscales.
Impact sur le développement humain	Estimation de l'impact sur le développement humain (au niveau macro et micro-économique), notamment sur: <ul style="list-style-type: none">• la pauvreté (en particulier la pauvreté rurale);• les niveaux globaux de sécurité alimentaire et nutritionnelle;• les Objectifs 1 et 2 de Développement Durable (éliminer l'extrême pauvreté et la faim); et• le revenu des ménages et des particuliers.

Pour être exhaustive, l'évaluation du secteur agricole doit associer l'utilisation de données primaires quantitatives, telles que celles employées pour mesurer l'étendue des dommages matériels causés par la catastrophe aux infrastructures et aux biens, et l'utilisation d'informations primaires qualitatives et quantitatives permettant d'apprécier les répercussions de ces dommages sur les moyens d'existence et la sécurité alimentaire, ou d'examiner de quelle manière l'accès aux produits et services agricoles de base a été affecté. Cette démarche nécessite d'avoir recours à différentes méthodes d'évaluation, notamment des techniques de collecte des données primaires telles qu'enquêtes par sondage, techniques d'évaluation participative rurale, entretiens avec les informateurs clés, discussions de groupe, recueil des observations émises par les participants, etc.

Afin de mener à bien l'évaluation du secteur agricole, l'équipe sectorielle travaillera en étroite collaboration avec l'équipe de haut niveau et l'équipe de coordination de l'évaluation (voir la section 3.5 du Volume A pour obtenir de plus amples informations sur la composition de l'équipe d'évaluation ainsi qu'une description des principaux rôles et responsabilités de chaque équipe). L'équipe du sous-secteur Agriculture doit associer un ou plusieurs des experts suivants:

- Économiste de l'agriculture.
- Ingénieur civil et agricole.
- Spécialiste de la vulgarisation agricole.
- Ingénieur agronome.
- Spécialiste des moyens d'existence.
- Spécialiste de l'élevage.
- Spécialiste de la pêche et de l'aquaculture.
- Spécialiste en technologie alimentaire et/ou nutrition.
- Expert forestier.
- Spécialiste en gestion des bassins versants, selon le type de catastrophe et la zone sinistrée.
- Expert en sciences sociales: sociologue, spécialiste en planification sociale, spécialiste des questions de genre.

Toutefois, la composition de l'équipe pourra varier en fonction du type et de l'échelle de la catastrophe et de l'ampleur de son impact probable sur le secteur agricole. Ces spécialistes doivent être formés et expérimentés dans l'évaluation des moyens d'existence.

DONNÉES DE RÉFÉRENCE ET VUE D'ENSEMBLE DU SECTEUR AGRICOLE

Afin de mesurer toute l'ampleur de l'impact d'une catastrophe sur les moyens d'existence et la sécurité alimentaire et nutritionnelle, il importe de comprendre les principaux éléments qui caractérisaient le secteur agricole avant la catastrophe. Cette démarche est nécessaire pour pouvoir comparer l'état du secteur avant la catastrophe et après la catastrophe.

Les données de référence utilisées pour établir une vue d'ensemble du secteur agricole comprennent des descriptions:

- Des personnes (agriculteurs, pêcheurs, éleveurs) et leurs principales activités de subsistance;
- Des infrastructures et des actifs relatifs aux moyens d'existence liés à l'agriculture (y compris les actifs physiques et les équipements et intrants de production utilisés pour soutenir les moyens d'existence agricoles), et les régimes de propriété foncière;
- De la production, de la prestation et de l'accès aux produits et services agricoles;
- Des processus de gouvernance et de prise de décision en lien avec le secteur agricole et à l'appui de ce dernier (institutions, organisations sociales et environnement politique); et
- Des risques et vulnérabilités préexistants (y compris les plans de préparation en place).

Les données de référence peuvent être recueillies à partir des statistiques officielles sur la démographie, l'emploi, la propriété foncière, la production agricole, les modes de culture, la taille des cheptels, les pêcheurs détenteurs d'une licence et les pisciculteurs, les saisons de pêche, etc. Ces informations se trouvent également dans les rapports et les études sur les moyens de subsistance disponibles auprès des établissements d'enseignement et de recherche, des gouvernements, des Nations Unies et d'autres organisations. Parmi les autres sources disponibles, citons les plans de développement sectoriel, les recensements agricoles, les enquêtes réalisées auprès des ménages (sur la sécurité alimentaire, la nutrition, etc.), les exercices d'évaluation participative rurale, le zonage et le profilage des moyens d'existence, les classements de richesse, les calendriers saisonniers et les cartes des risques. Les données de référence constituent une contribution du gouvernement au processus de relèvement, et leur propriété aux niveaux national et local doit être reconnue et respectée.

L'annexe 1 contient une liste détaillée des données de référence et des ressources qui peuvent être utilisées pour collecter des données sur le secteur agricole au cours d'un PDNA. Pour obtenir des indications plus précises sur la définition des données de référence, veuillez vous reporter au Volume 2 des Outils d'évaluation des moyens d'existence, FAO/OIT (2009): www.fao.org/fileadmin/user_upload/emergencies/docs/LAT_Brochure_LoRes.pdf.

Voici quelques précisions sur les catégories utiles pour définir les données de référence.

État général des zones touchées avant la catastrophe. Cette catégorie porte sur la topographie, la démographie, la structure économique et sociale de base, les conditions socio-économiques (taux de pauvreté, indice de développement humain) et l'état de la sécurité alimentaire et nutritionnelle avant la catastrophe.

Éventail des moyens d'existence par groupes socio-économiques et par zones agro-écologiques dans les zones touchées et leurs principales interactions.

- Principaux systèmes agricoles: filières/systèmes agricoles, notamment l'accès et l'utilisation de la terre (petits exploitants, agriculture de subsistance, agro-industrie, culture pluviale ou irriguée,

terres agrosylvopastorales, pâturages, pêche de capture ou aquaculture, forêts et arbres), leurs interactions et leurs contributions par rapport à l'ensemble de la production.

- Importance relative du secteur agricole dans le contexte socio-économique général (contribution de l'agriculture, de la pêche, de l'élevage et de la sylviculture au PIB, à l'emploi, aux exportations, au revenu des ménages, etc.).
- Caractéristiques de l'emploi (agriculture, pêche, travail salarié, travail indépendant, etc.), chiffres de l'emploi et du chômage, salaires par profession, etc.
- Principales cultures produites (cultures vivrières et de rapport, annuelles et pérennes).
- Calendrier des cultures, notamment superficie, dates, durée et emplacement des récoltes principales et secondaires.
- Inventaire des actifs relatifs aux moyens d'existence (voir ci-dessous).
- Utilisation des terres, régimes fonciers et droits d'accès aux ressources halieutiques et forestières.
- Besoins énergétiques pour la cuisine, le chauffage, la construction et la production.
- Dépendance des ménages à la biomasse issue du bois pour leurs activités de subsistance.

Principaux actifs relatifs aux moyens d'existence détenus et/ou utilisés par les ménages moyens avant la catastrophe.

- Capital matériel: infrastructures agricoles, matériel agricole, équipements, outils, bétail, semences, énergie, bateaux de pêche, infrastructures de marché et installations de transformation, stocks, etc.
- Capital naturel: accès aux terres agricoles, à l'eau, aux forêts, aux ressources halieutiques, etc.
- Capital financier: épargne, revenu, crédit, prêts, envois de fonds.
- Capital humain: force de travail, connaissances, éducation, compétences, santé, etc.
- Capital social: organisations à base communautaire, réseaux sociaux, coopératives, liens de parenté, relations commerciales, etc.
- Capital politique: rapports de pouvoir, accès aux processus gouvernementaux et décisionnels et influence exercée sur ces derniers.

Environnement institutionnel et politique (il est important de s'assurer que la planification et les besoins de relèvement soient conformes aux lois et politiques nationales applicables au secteur).

- Politiques et plans nationaux applicables dans le domaine de l'agriculture et de la sécurité alimentaire et plans de gestion des ressources naturelles.
- Institutions et organisations de soutien aux moyens d'existence (privées et publiques).
- Plans d'urgence.

Les politiques et stratégies de réduction et de gestion des risques de catastrophe, notamment le soutien fourni (par le passé et actuellement) aux communautés en vue de la préparation aux catastrophes, ainsi que le degré d'efficacité des activités de préparation en termes d'atténuation des effets de la catastrophe, sont également à prendre en compte.

Risques et vulnérabilités, notamment les plans de préparation existants.

ÉVALUATION DES EFFETS D'UNE CATASTROPHE SUR LE SECTEUR AGRICOLE

Cette section donne des indications sur la manière de définir et de décrire les effets de la catastrophe sur le secteur agricole. L'évaluation des effets de la catastrophe doit mentionner:

1. Une description générale de la catastrophe, son étendue géographique, la population touchée, les dernières évolutions en date et les différentes répercussions sur le secteur agricole (section 4.1);
2. Les dommages – destruction et dommages occasionnés aux infrastructures et aux actifs physiques (section 4.2);
3. Les pertes – variations des flux économiques causées par la catastrophe en raison de: (i) l'interruption de la prestation de services, de la production et de l'accès aux biens (section 4.3); (ii) l'interruption des processus de gouvernance et de prise de décision (section 4.4); et (iii) l'apparition de nouveaux risques et vulnérabilités (section 4.5). Cette dernière section peut également inclure des informations sur les mesures d'urgence prises afin de traiter les risques.

Ces effets peuvent être exprimés à la fois en termes quantitatifs et qualitatifs et doivent être présentés selon les divisions géographiques du pays sur le modèle du recensement et, le cas échéant, à partir d'autres grandes caractéristiques sociologiques (sexe, âge, origine ethnique, religion, capacités ou incapacités de la population concernée).

L'évaluation des effets doit également aborder les problématiques transversales (genre, gouvernance, environnement, réduction des risques de catastrophe, moyens de subsistance et emploi) dans la description des effets ou dans un paragraphe distinct. Pour obtenir des indications plus précises sur les problématiques transversales examinées dans l'évaluation, veuillez vous reporter au volume B des Lignes directrices.

ÉTAT DU SECTEUR AGRICOLE APRÈS LA CATASTROPHE

La description de l'état général du secteur agricole après la catastrophe inclut le scénario global post-catastrophe et précise les différentes répercussions de la catastrophe sur le secteur. Voici quelques éléments à prendre en compte pour décrire l'état du secteur après la catastrophe.

- Zones géographiques touchées, notamment les variations géographiques (p. ex. zones urbaines/rurales).
- Population touchée, nombre et pourcentage (agriculteurs, pêcheurs, éleveurs, populations tributaires de la forêt, etc.) ventilés, dans la mesure du possible, par sexe/âge/groupes marginalisés.
- Migrations et déplacements des pêcheurs, agriculteurs, éleveurs, etc.
- Facteurs saisonniers (dates/durée des plantations, des récoltes, de la saison des pluies, etc.).
- Groupes de population particuliers les plus touchés ou les plus vulnérables (petits exploitants, travailleurs salariés, travailleurs indépendants, ménages dirigés par une femme, etc.).



- Niveau global d'insécurité alimentaire, nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire, taux global de malnutrition.
- Durée attendue des effets de la catastrophe sur les moyens d'existence et la sécurité alimentaire.
- Accès à l'énergie et disponibilité des sources de combustible après la catastrophe.

DOMMAGES

Les dommages se définissent comme les effets de la catastrophe sur les infrastructures et les actifs physiques, en l'occurrence les principaux biens et infrastructures à caractère agricole. L'évaluation sert à quantifier les biens touchés selon qu'ils ont été partiellement endommagés ou entièrement détruits (voir la section 5 pour savoir comment estimer la valeur économique des dommages).

Les actifs physiques désignent les actifs liés aux moyens d'existence productifs et englobent les infrastructures de base et les biens de production nécessaires pour soutenir les moyens de subsistance agricole tels que les équipements, les intrants et les outils utilisés pour la production de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche. Ces biens améliorent les conditions de vie des individus ainsi que leurs capacités à gagner leur vie. Il peut s'agir des biens privés détenus par les ménages (outils, animaux, infrastructures agricoles) ou des biens publics utilisés par les ménages (routes, réservoirs d'irrigation et canaux importants).

Le tableau ci-dessous énumère quelques-uns des actifs physiques à prendre en compte dans l'évaluation des dommages pour chaque composante du sous-secteur Agriculture. Afin d'éviter le double comptage, il est important de consulter le système de comptabilité nationale propre au pays afin de savoir quels éléments peuvent être comptabilisés et évalués par d'autres secteurs ou sous-secteurs productifs (p. ex., industrie, services, infrastructures) plutôt que par le secteur agricole. Les éléments potentiellement concernés sont signalés dans le tableau ci-dessous.

Quelques biens généralement susceptibles d'être détruits

Culture	Élevage	Pêche et aquaculture	Exploitation arboricole et forestière*
<ul style="list-style-type: none"> • Terres agricoles (p. ex., érosion du sol, sédimentation, salinisation) • Intrants agricoles stockés • Bâtiments agricoles, hangars, installations de stockage, laboratoires de semences • Équipements et machines agricoles • Équipement/matériel pour le traitement des semences, la transformation et la conservation des aliments à domicile • Systèmes et infrastructures d'irrigation • Équipement d'irrigation (p. ex., machines, moteurs électriques, pompes) • Systèmes, équipements et infrastructures de drainage • Voies agricoles • Arbres pérennes (p. ex., plantations) • Centres de recherche, de formation et de vulgarisation 	<ul style="list-style-type: none"> • Mort ou disparition d'animaux • Animaux abattus en raison du danger sanitaire qu'ils représentent en conséquence directe de la catastrophe et qui n'arrivent donc pas sur le marché. <p>Remarque: les sous-produits des animaux abattus (œufs, lait, viande) font partie du processus de production et doivent être considérés comme perdus.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pâturages • Bâtiments d'élevage • Bâtiments de stockage • Aliments et fourrages stockés • Équipement et machines d'élevage 	<ul style="list-style-type: none"> • Application de la réglementation des pêches; suivi, contrôle et surveillance des pêches (bateaux, bâtiments) • Bateaux de pêche et moteurs (mer et eau douce) • Engins de pêche (mer et eau douce) • Production aquacole (bassins, cages, réservoirs et bâtiments) • Écloseries et nurseries aquacoles • Intrants aquacoles (larves, chaux, agents thérapeutiques) • Usines et installations de stockage d'aliments aquacoles (peuvent être comptabilisées par le secteur industriel) • Biens post-récolte (usines de congélation, congélateurs et bâtiments de stockage, etc.) • Principales infrastructures de pêche (ports, installations de débarquement, marchés, etc.) • Approvisionnement en carburant • Installations de construction et de réparation navale (peuvent être comptabilisées par le secteur de l'industrie ou des services) • Fourniture d'engins de pêche • Infrastructures terrestres 	<ul style="list-style-type: none"> • Zones forestières • Bois sur pied • Coupe-feu et tours de guet • Routes d'accès • Équipement et machines sylvicoles • Équipement de gestion des incendies
<p>Remarque: cette liste des biens généralement susceptibles d'être détruits est indicative, non exhaustive.</p> <p>* Seuls les forêts exploitées et le bois d'œuvre correspondant doivent être comptabilisés dans l'évaluation agricole; les forêts naturelles/non exploitées sont évaluées par le secteur environnement.</p>			

Sources: 1) Évaluation des dommages, des pertes et des besoins (DaLA) – notes d'orientation, Dispositif mondial de réduction des effets des catastrophes et de relèvement (GFDRR); et 2) Assessment and Programme Formulation Guidelines for Agriculture Emergencies (APF), FAO.

L'agro-industrie constitue un lien essentiel entre les secteurs agricole et industriel d'une économie. Son importance pour l'économie varie fortement selon que le secteur agricole se caractérise par une production de subsistance, semi-commerciale (ou de semi-subsistance) ou commerciale. De nombreux pays en développement à faible revenu combinent agriculture commerciale et agriculture de subsistance. Il convient également d'estimer la destruction partielle ou totale des actifs physiques de l'agro-industrie tels que les usines de transformation, les entrepôts, les infrastructures de transport, les routes d'accès, les bâtiments, les matières premières stockées et les produits transformés. Cette estimation est réalisée par l'équipe du secteur Productif dans le cadre de l'évaluation du sous-secteur Commerce et Industrie. Si le secteur agricole a recueilli de telles informations, il doit les communiquer à l'équipe du secteur Productif afin d'éviter le double comptage. Les pertes de production du secteur agricole affectent également le niveau de production du secteur agro-industriel ainsi que la chaîne d'approvisionnement. L'équipe en charge du sous-secteur Agriculture doit donc estimer les baisses de production de matières premières qui n'arriveront pas jusqu'à l'industrie de transformation agroalimentaire du fait de la catastrophe.

EFFETS SUR LA DISPONIBILITÉ ET L'ACCÈS AUX BIENS ET SERVICES

Outre les dommages causés aux actifs physiques, naturels et financiers, les catastrophes affectent généralement l'approvisionnement et la disponibilité des intrants ainsi que le fonctionnement des marchés. La baisse des approvisionnements et la hausse des prix du marché auront des répercussions négatives sur les moyens d'existence et la sécurité alimentaire.

Par conséquent, le PDNA examine les effets de la catastrophe sur la prestation de services, notamment la performance des marchés et la disponibilité et la qualité des biens et services nécessaires pour la production de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, à trois niveaux différents:

1. Niveau sectoriel – mesure les effets de la catastrophe sur les biens et la production du secteur.
2. Niveau macro-économique – mesure les effets de la catastrophe sur la production globale de biens et services, le solde des exportations et des importations, ainsi que les recettes et dépenses publiques.
3. Niveau des particuliers et des ménages – la baisse des revenus et l'augmentation des dépenses servent à estimer l'impact de la catastrophe sur le plan micro-économique.

Dans le même temps, l'évaluation s'intéresse aux facteurs qui influent sur la capacité des ménages à accéder aux biens et services de base essentiels à leur subsistance et à leur sécurité alimentaire. Cette démarche implique d'évaluer l'accès aux moyens d'existence, aux marchés, aux services agricoles, aux intrants, aux crédits et aux prêts, en tenant compte de tous les facteurs d'accès tels que le prix des intrants agricoles, de la nourriture, du combustible et des produits de base.

Les stratégies d'adaptation doivent également être envisagées au regard de leur capacité à aider les ménages à pourvoir à leurs besoins essentiels de subsistance. **L'annexe 3** fournit des exemples d'indicateurs de base étudiés pour chaque sous-secteur au cours de l'évaluation.

EFFETS SUR LA GOUVERNANCE ET LES PROCESSUS SOCIAUX

La gouvernance et les processus sociaux désignent les institutions de gouvernance, les politiques et les procédures relatives aux moyens de subsistance ainsi que les organisations et réseaux sociaux qui caractérisent les moyens d'existence. Ils interviennent à tous les niveaux, des ménages et communautés jusqu'à l'échelle nationale, dans le secteur privé comme dans le secteur public. La gouvernance et les processus sociaux constituent les facteurs externes qui influent sur les moyens de subsistance, notamment sur l'accès aux biens et services et l'accès au pouvoir et aux prises de décision. Ils influencent également les degrés d'autonomie et de vulnérabilité.

L'évaluation de la gouvernance et des processus sociaux permet d'identifier les principales institutions et politiques gouvernementales, ainsi que les réseaux sociaux formels et informels et les questions d'ordre socioculturel et ethnique, ayant trait aux moyens d'existence. L'évaluation étudie également l'impact de la catastrophe sur ces derniers ainsi que ses répercussions sur la sécurité alimentaire. Il est important de comprendre quels sont les processus sociaux et de gouvernance présents dans les zones touchées, comment ils fonctionnent et soutiennent les moyens d'existence, de quelle manière ils ont été touchés, et comment ils peuvent permettre ou empêcher le relèvement des moyens d'existence. L'organisation sociale du paysage local est également examinée afin de comprendre les capacités locales de relèvement et d'identifier les accords de collaboration et de partenariat possibles dans le cadre de l'effort de relèvement.

Pour commencer, il convient d'examiner le contexte social, culturel et politique des zones touchées, notamment les crises passées, la répartition démographique, les dispositifs sociaux, les groupes ethniques, les relations intra-groupes, les autorités et pouvoirs locaux. Il faut ensuite cartographier les institutions et les organisations sociales (formelles et informelles) présentes dans la zone touchée, les fonctions qu'elles exercent ou les services qu'elles fournissent dans le domaine des moyens d'existence en temps normal, ainsi que les groupes spécifiques auxquels elles fournissent ces services (éleveurs, communautés de pêcheurs, hommes ou femmes, groupes ethniques, etc.). Voici quelques exemples d'institutions et d'organisations sociales à prendre en compte:

- Institutions gouvernementales: ministère de l'Agriculture, ministère des Ressources naturelles et/ou de l'Environnement, collectivités locales, etc.;
- Secteur privé: syndicats et organisations professionnelles;
- Institutions financières: banques rurales, établissements de microcrédit, plans d'épargne;
- Domaine socioculturel: parenté, mariage, héritage, groupes ethniques ou religieux, organisations de femmes;
- Réseaux sociaux: coopératives agricoles, organisations à base communautaire ou non gouvernementales, groupes d'échange de travail;
- Domaine professionnel: écoles d'enseignement technique ou professionnel, fermes-écoles, vulgarisation agricole, etc.;
- Organisations politiques: partis politiques, etc.

GOUVERNANCE

Le paysage local est évalué au regard de la nature et de l'étendue de l'impact provoqué par la catastrophe sur la gouvernance, notamment les effets sur le ministère de l'Agriculture et les autres institutions gouvernementales concernées, et l'environnement politique. La plupart du temps, la catastrophe pèsera à tous les niveaux sur la capacité du gouvernement à assurer la continuité des services et la gestion du processus de relèvement. Les éléments à prendre en compte durant l'évaluation sont les suivants:

- Impact sur les infrastructures, les équipements, les ressources humaines, les services publics et les systèmes d'information.
- Répercussions politiques et réglementaires de la catastrophe, ainsi que sur le processus de relèvement.
- Connaissances, compétences, ressources, systèmes de responsabilité et d'information qui doivent être renforcés afin de soutenir les moyens d'existence.
- Institutions et réseaux susceptibles de faciliter le relèvement des moyens d'existence.
- Mesure dans laquelle la capacité des ministères concernés peut être renforcée afin de soutenir le relèvement des moyens d'existence.
- Possibilités de collaboration et de partenariat.
- Lois, réglementations et politiques relatives aux moyens d'existence et à la sécurité alimentaire.



CAPITAL SOCIAL

Le capital social désigne les ressources sociales disponibles et utilisées par les personnes afin de contribuer à la réalisation de leurs objectifs de subsistance. Il est constitué par les réseaux verticaux (patron/client) et horizontaux (entre individus partageant des intérêts communs), par l'adhésion à des groupes formels obéissant à des règles, des normes et des sanctions communes, et par les relations de confiance, de réciprocité et d'échange qui facilitent la coopération, réduisent les frais de transaction et peuvent faire office de filets de sécurité pour les pauvres.

La cartographie des réseaux sociaux et des autres formes de capital social aide à identifier les institutions et les réseaux formels et informels qui influencent les moyens de subsistance et la vie des communautés. L'existence de réseaux sociaux solides peut renforcer la résilience et la capacité d'adaptation. La mesure dans laquelle les ménages peuvent s'appuyer ou non sur la famille, les liens de parenté, les ressources communautaires, les coopératives, les traditions d'hospitalité et le soutien mutuel influence leur capacité d'adaptation ou leur degré de vulnérabilité. L'évaluation s'intéresse aux éléments suivants:

- Types de réseaux sociaux sur lesquels s'appuient les individus en temps normal: famille ou parents proches, clan ou tribu, coopératives agricoles, groupements commerciaux dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture, groupes ou services de vulgarisation des semences, organisations à base communautaire, organisations non gouvernementales, groupes de femmes, associations caritatives, groupes religieux ou politiques et autres dispositifs d'entraide.
- Types de soutien apporté par ces réseaux: dons, prêts, crédits, semences, services de vulgarisation, formations, etc.
- Adhésion et accès à ces réseaux par groupe social (qui sont les bénéficiaires).
- Impact de la catastrophe sur leurs membres, leur capacité à fournir des formes de soutien continues ou nouvelles, leur portée géographique, leurs infrastructures, leurs équipements, leurs ressources humaines, leur direction et leur gestion, etc.

L'évaluation examine les dynamiques sociales et les relations de pouvoir relatives aux moyens d'existence dans les zones touchées, la façon dont ces dynamiques ont été modifiées suite à la catastrophe et les mesures à prendre pour les corriger ou les aider à contribuer au soutien du processus de relèvement. En voici quelques exemples: structures de direction et de pouvoir existantes, accès aux processus de gouvernance locaux et nationaux et influence sur ces derniers, tensions éventuelles entre groupes ethniques ou religieux, rôles liés au genre et rapports homme/femme, concurrence due à la rareté des ressources, tensions entre personnes déplacées et les populations locales, etc.

CAPITAL HUMAIN

Le capital humain fait référence aux compétences, aux connaissances, à l'état de santé et à l'aptitude au travail des personnes qui, ensemble, permettent aux individus de concrétiser leurs stratégies et leurs objectifs de subsistance. L'évaluation étudie le capital humain des populations touchées (femmes, hommes, enfants, personnes âgées, etc.) et analyse la façon dont ce capital a été modifié par la catastrophe, notamment les effets sur la capacité des personnes à gagner leur vie et sur leur niveau de sécurité alimentaire. Les éléments relatifs au capital humain sont les suivants:

- Composition du ménage: modification du nombre de membres dans la famille (p. ex., émigration et son impact sur la main-d'œuvre disponible au sein du foyer) et de la composition des ménages, en tenant compte des aspects liés au sexe, à l'âge et au handicap.
- Connaissances locales: formes de savoir (p. ex., techniques agricoles, politiques, nouveaux systèmes de prestation de services), objectifs visés, modalités de partage, disparition de savoirs due aux décès, aux maladies, aux déplacements ou aux migrations, effet sur les gestionnaires du savoir (p. ex., agents de vulgarisation agricole), etc.
- Compétences: compétences que possèdent les individus (agriculture, menuiserie, enseignement, etc.) et façon dont elles sont apprises et partagées, disparition de compétences et demande de compétences nouvelles en raison de la catastrophe.
- Information: informations jugées utiles aux moyens d'existence, sources d'information (p. ex., réseaux), effets de la catastrophe sur la disponibilité et l'accès à l'information, types particuliers d'informations manquantes, etc.
- Santé: état de santé de la population après la catastrophe (maladie, morbidité, décès, handicap, etc.).
- Genre: modification des rôles et des responsabilités des hommes, des femmes, des filles et des garçons (p. ex., migration des hommes, accroissement de la charge de travail pour les femmes, travail des enfants).
- Éducation: niveaux d'éducation, modification de la fréquentation scolaire chez les enfants.

Exemples d'indicateurs clés servant à évaluer les effets sur les processus sociaux et de gouvernance

Culture	Semences <ul style="list-style-type: none">• Dispositif institutionnel du pays permettant de coordonner les fonctions de l'industrie semencière, son mode de fonctionnement, impact de la catastrophe sur ce dispositif et façon dont il peut être renforcé pour soutenir le processus de relèvement.• Politique et autres cadres réglementaires sur les semences, leurs modalités de mise en œuvre, répercussions de la catastrophe sur ces derniers, façon dont ils peuvent favoriser ou entraver le relèvement.• Impact de la catastrophe sur les capacités nationales et locales en matière de sélection végétale, de vulgarisation des semences et de contrôle qualité des semences.
	Irrigation <ul style="list-style-type: none">• Accords de propriété, de gestion et de gouvernance du système d'irrigation, et façon dont ils ont été modifiés suite à la catastrophe.• Associations d'usagers de l'eau, leurs rôles et responsabilités, leurs modalités de gestion et les principales difficultés ayant entravé leur bon fonctionnement.• Conflits actuels ou potentiels en lien avec le système d'irrigation et l'eau.

<p>Élevage</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Impact de la catastrophe sur les principaux bureaux gouvernementaux, en particulier le département en charge de l'élevage au sein du ministère de l'Agriculture (p. ex., les services vétérinaires), mais aussi les administrations locales, le département des forêts (souvent également en charge des parcours), les départements des terres et des eaux, et le département de la santé pour les questions relatives à la santé publique, aux zoonoses et aux installations liées à la chaîne du froid. • Institutions et règles coutumières relatives à la production animale et à la gestion des ressources naturelles. • Questions liées à la gestion, aux droits d'utilisation et aux obligations en matière de pâturage. • Réseaux sociaux, associations, coopératives, organisations à base communautaire et autres acteurs clés des zones touchées, leurs rôles, capacités et besoins. • Rôle du secteur privé dans le système de prestation de services de santé animale, et moyens permettant de promouvoir sa participation et d'y avoir recours pour fournir les biens et services nécessaires. • Stratégies autochtones d'adaptation et de relèvement spontané devant être favorisées ou écartées selon qu'elles produisent des résultats positifs ou négatifs. • Situation en matière de sécurité et implications pour la production animale, les marchés et les autres fonctions, notamment les principaux problèmes de protection auxquels sont confrontés les propriétaires d'animaux d'élevage. • Droit d'accès ou conflit éventuel et répercussions concernant les déplacements et les migrations d'animaux d'élevage. • Contraintes politiques et/ou juridiques ayant trait aux mesures applicables aux animaux d'élevage (p. ex., interdictions de déplacement ou d'exportation d'animaux, lois sur l'abattage, politique fiscale, réglementation sur les licences, etc.). • Principaux éléments de la stratégie gouvernementale visant à renforcer l'élevage de bétail ou d'autres composantes (p. ex., volaille), et implications pour le processus de relèvement. • Rôles des différents membres du ménage par rapport aux soins du bétail et à sa gestion, notamment les droits d'usage et de disposition, eu égard en particulier au genre. • Différences entre les stratégies d'adaptation entre les ménages dirigés par des hommes ou par des femmes, entre groupes ethniques et autres groupes de population. • Renforcement des capacités et formation pour soutenir la gouvernance et les réseaux sociaux.
<p>Pêche/ Aquaculture</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Principales institutions gouvernementales concernées par la pêche/l'aquaculture sur le plan national et local, et répercussions de la catastrophe sur elles (infrastructures, services, gestion et coordination, équipements, etc.). • Recours aux bureaux, au personnel, aux fonds et aux équipements d'appui existants pour pallier les effets de la catastrophe, et soutien supplémentaire requis pour mener à bien leur mission. • Politiques et initiatives de gestion en matière de pêche et d'aquaculture susceptibles d'entraver le relèvement ou de le favoriser. • Rôle du secteur privé dans l'agriculture et la composante pêche/aquaculture) et moyens permettant de promouvoir et d'exploiter sa participation pour fournir les biens et services requis. • Organisations et réseaux sociaux principaux en lien avec la pêche/l'aquaculture (groupes de producteurs, associations commerciales, groupes de femmes, organisations non gouvernementales, etc.), répercussions de la catastrophe et rôle qu'ils peuvent jouer dans le relèvement de la composante. • Répercussions de la catastrophe sur la direction et l'organisation de la communauté. • Répercussions politiques et législatives de la catastrophe, et éléments susceptibles de devoir être modifiés en matière de politique et de gestion afin de soutenir le relèvement. • Connaissances, compétences, ressources, politiques, réglementations et systèmes (entre autres de responsabilisation et d'information) devant être renforcés afin de soutenir le relèvement. • Stratégies de réponse et d'adaptation adoptées par les pêcheurs, lesquelles peuvent être soutenues et comment. • Rôle spécifique des différents groupes de population (femmes, hommes, groupes ethniques, etc.) dans la pêche/l'aquaculture (construction navale, fourniture et réparation de filets et de matériel, prise du poisson, transformation et commercialisation) et évolution de ces rôles.

Sylviculture	<ul style="list-style-type: none"> • Rôle des principales institutions gouvernementales concernées par la sylviculture, impacts subis en termes d'infrastructures, de ressources humaines, d'équipement et de systèmes d'information, et comment leur capacité peut-elle être renforcée • Principales associations de communautés forestières, groupes d'utilisateurs de la forêt et autres organisations à base communautaire ou non gouvernementales nationales et locales, impact de la catastrophe, et besoins en renforcement des capacités pour les aider au relèvement • Politiques et lois favorisant une gestion rationnelle des forêts susceptibles de soutenir le relèvement • Existence (ou absence) de politiques et d'incitations conduisant à la déforestation et à la dégradation des forêts ainsi qu'à d'autres pratiques d'exploitation des terres et des ressources forestières incompatibles avec un développement durable
---------------------	--

EFFETS SUR LES RISQUES ET LES VULNÉRABILITÉS

L'un des éléments clés de l'évaluation est l'identification des risques immédiats pour les moyens d'existence et la sécurité alimentaire, en particulier les nouvelles menaces potentielles susceptibles d'empirer la situation si les mesures nécessaires ne sont pas prises à temps. Les mesures prioritaires d'atténuation et de préparation sont identifiées afin d'éviter une autre catastrophe ou une nouvelle dégradation des conditions de subsistance actuelles. Voici quelques indicateurs à évaluer:

- Dangers supplémentaires tels que des glissements de terrain ultérieurs, une saison des ouragans proche, des risques d'incendie, etc.
- Prévisions météorologiques telles que la saison à venir (p. ex., chutes de neige, précipitations, chaleur, saison sèche)
- Chocs secondaires tels qu'une maladie des poissons due à un mauvais repeuplement ou la perte des poissons transformés en raison d'une inaccessibilité prolongée au marché
- Risques environnementaux tels qu'une aggravation de la déforestation, une érosion des sols, des feux de forêt potentiels, etc.
- Risques sociaux et politiques tels que des élections à venir, un éventuel conflit entre groupes sociaux.
- Nouvelles vulnérabilités créées par la catastrophe susceptibles de constituer des menaces supplémentaires.
- Groupes de population (économiques, sociaux, géographiques) particulièrement vulnérables ou victimes d'insécurité alimentaire.

ESTIMATION DE LA VALEUR ÉCONOMIQUE DES EFFETS D'UNE CATASTROPHE

Cette section donne des indications sur la manière d'estimer la valeur économique des effets évalués de la catastrophe (section 4), appelés dommages et pertes, en dégagant les éléments ayant des répercussions financières, qu'il s'agisse d'infrastructures et de actifs physiques endommagés ou de pertes dues à des variations des flux économiques liées à l'interruption de la production/prestation et de l'accès aux biens et services, à l'interruption des processus sociaux et de gouvernance et à l'accroissement des risques et des vulnérabilités.

ESTIMATION DE LA VALEUR ÉCONOMIQUE DE LA DESTRUCTION TOTALE/PARTIELLE DES INFRASTRUCTURES ET DES BIENS (DOMMAGES)

En plus de quantifier les dommages en comptabilisant le nombre total d'infrastructures et d'actifs physiques publics et privés partiellement ou entièrement détruits, le PDNA estime également la valeur monétaire des dommages, qui s'exprime sous forme de coût de réparation et de remplacement. Les dommages sont estimés sur la base des caractéristiques initiales de l'élément détruit et des coûts unitaires de construction en vigueur au moment de la catastrophe ou du cours du marché (pour les animaux).

Les dommages occasionnés aux actifs physiques entièrement détruits sont estimés en multipliant le nombre d'unités détruites par le coût de remplacement (p. ex., pour les hangars et les bâtiments) ou par le cours actuel du marché (dans le cas d'animaux, de volaille ou de poissons morts). L'estimation des dommages aux arbres fruitiers détruits correspond au coût de replantation et de soins prodigués à un arbre pendant plusieurs années jusqu'à ce qu'il arrive à maturité et recommence à produire. Il est également nécessaire d'estimer la valeur des dommages occasionnés aux voies agricoles détruites.

Les dommages causés aux actifs physiques partiellement détruits peuvent être estimés en multipliant le nombre d'unités partiellement endommagées par le coût unitaire moyen de réparation ou de remise en état (sur la base des caractéristiques initiales et des coûts unitaires de construction en vigueur au moment de la catastrophe).

Il est ensuite possible d'estimer la valeur totale des dommages occasionnés par la catastrophe en additionnant les valeurs des biens entièrement détruits et celles des biens partiellement détruits.

VARIATIONS DES FLUX FINANCIERS LIÉES AUX SERVICES, À LA PRODUCTION, À LA GOUVERNANCE ET AUX RISQUES (PERTES)

Les pertes sont calculées en termes de variations des flux économiques résultant de la catastrophe. Elles englobent les dommages aux infrastructures et aux actifs physiques, l'interruption de l'accès aux biens et services, l'interruption des processus sociaux et de gouvernance et l'augmentation des risques et des vulnérabilités. Les pertes concernent également les dépenses imprévues engagées afin de répondre aux besoins humanitaires pendant la phase d'urgence faisant suite à la catastrophe. Les pertes se produisent jusqu'à ce que le relèvement économique et la reconstruction soient complets, ce qui peut parfois prendre plusieurs années et entraîner des coûts variables dans le temps.

VALEUR ÉCONOMIQUE DES VARIATIONS LIÉES À LA PRESTATION DE SERVICES, À LA PRODUCTION DE BIENS ET À L'ACCÈS AUX BIENS ET SERVICES

Les pertes habituellement enregistrées par le secteur agricole sont les suivantes: baisse de la production de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche/l'aquaculture et de la sylviculture, augmentation éventuelle des coûts de production, diminution des revenus et hausse des coûts d'exploitation liés à la prestation de services.

Dans le cas de la destruction d'arbres fruitiers permanents, l'équipe sectorielle devra estimer les pertes de production qui surviendront pendant le temps nécessaire pour que les nouveaux arbres arrivent à maturité et recommencent à produire (par exemple, cette durée est d'environ huit ans pour les cocotiers et d'au moins cinq ans pour les caféiers).

Afin d'estimer les pertes de production dans la composante élevage, deux scénarios sont probables: 1) une perte totale de la production due au décès des animaux; et 2) une perte partielle de la production due à une baisse du rendement provoquée par le stress, l'absence d'abris, la pénurie de nourriture et les problèmes sanitaires résultant de la catastrophe.

Afin d'estimer les pertes de production dans la composante pêche, trois scénarios sont probables: 1) une perte partielle ou totale de la production des bassins aquacoles; 2) une perte totale de la production des pêches de capture en eau douce; et 3) une perte totale de la production des pêches de capture en mer.

Les autres pertes sont liées aux dépenses imprévues engagées afin de répondre aux besoins humanitaires pendant la phase d'urgence faisant suite à la catastrophe. Les pertes sont exprimées en valeurs actuelles.

Effets caractéristiques d'une catastrophe pouvant être comptabilisés en tant que perte dans le secteur agricole

Culture	Élevage	Pêche et aquaculture	Arbres et forêts (seules les zones forestières exploitées – et non les forêts naturelles ou non exploitées – sont comptabilisées)
<p>Les pertes de production des cultures doivent d'abord être estimées en termes de quantité non produite (en tonnes ou en kilogrammes) puis multipliées par le prix unitaire payé aux cultivateurs (prix départ exploitation) en temps normal/avant la catastrophe:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Perte de la totalité des cultures sur pied annuelles • Perte de la totalité des cultures sur pied pérennes <p>Baisse de rendement des cultures:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Baisse de rendement des cultures sur pied annuelles • Baisse de rendement des cultures sur pied pérennes <p>Baisse de qualité des extrants (récoltes et sous-produits)</p>	<p>Pertes de production:</p> <p>Pertes de production dues à la mort d'animaux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Perte de production de lait • Perte de production de viande • Perte de production d'œufs • Perte de production de miel • Perte de production de laine <p>Pertes de production dues aux maladies touchant les animaux (susceptibles d'apparaître uniquement pendant l'année de la catastrophe si les animaux reçoivent les soins vétérinaires appropriés):</p> <ul style="list-style-type: none"> • Perte de production de lait • Perte de production de viande • Perte de production d'œufs • Perte de production de miel • Perte de production de laine 	<p>Pertes de production et de revenus:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pertes dues à une baisse de rendement de l'aquaculture • Pertes dues à une diminution des prises. <p>Augmentation des coûts de production</p> <ul style="list-style-type: none"> • hausse du coût des intrants aquacoles • hausse du coût de production due à la location d'équipement • hausse du coût du carburant due à l'augmentation des distances à parcourir pour atteindre les zones de pêche suite à la migration du poisson <p>Impossibilité de vendre la production en raison de l'interruption des chaînes de commercialisation.</p>	<p>Pertes de production:</p> <p>Pertes en bois d'œuvre et autres produits forestiers non ligneux (la comptabilité nationale ne classant par les produits de bois de chauffage dans le secteur forestier, les pertes relevant de cette catégorie doivent être comptabilisées dans le secteur Environnement).</p>

Augmentation des coûts de production:	Augmentation des coûts de production:	Autres éléments à prendre en compte:	Augmentation des coûts de production:
<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation accrue d'intrants • Utilisation accrue de l'irrigation • Le coût de replantation des cultures touchées par la catastrophe pendant leur stade de croissance (s'il est encore temps de replanter durant la même année civile sans interférer négativement sur la plantation prévue de la prochaine récolte) doit être comptabilisé en tant qu'augmentation du coût de production pour l'année civile analysée 	<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation accrue d'intrants (p. Ex. E Nourriture) • Coûts vétérinaires (médicaments et frais de consultation) pour les animaux malades • Coûts supérieurs pour les propriétaires d'animaux contraints de louer d'autres animaux et/ou d'utiliser des machines (lorsque le recours à la traction animale n'est plus possible en raison de la mort ou du stress subi par les animaux) 	<ul style="list-style-type: none"> • Dans quelle mesure les activités de pêche ont-elles enregistré des pertes de revenus du fait de l'endommagement des bateaux, des équipements et des infrastructures? • Dans quelle mesure le coût des activités de pêche a-t-il augmenté (du fait de la hausse du carburant, de la main-d'œuvre et des frais de réparation)? • Dans quelle mesure la fréquence de pêche a-t-elle diminué en raison du manque d'infrastructures terrestres? • De quelle façon l'accès aux stocks de poissons saisonniers a-t-il été touché? • De quelle façon le prix de vente du poisson a-t-il affecté les revenus? • Dans quelle mesure les activités aquacoles ont-elles enregistré des pertes de revenus du fait de l'endommagement des bassins/cages, des équipements, de la nourriture, des alevins et des infrastructures? • Dans quelle mesure les coûts de production de l'aquaculture ont-ils augmenté? • Dans quelle mesure les cycles de reproduction des espèces d'élevage ont-ils été perturbés? • De quelle façon les prix de vente du poisson ont-ils affecté les revenus? 	<ul style="list-style-type: none"> • Coût de replantation ou de protection

Source: données sur les cultures, l'élevage et la pêche extraites des Notes d'orientation DaLA.

Remarque: ce tableau présente les effets les plus caractéristiques comptabilisés en tant que pertes, sans être exhaustif. Pour de plus amples informations sur l'estimation des dommages matériels, veuillez vous reporter aux documents suivants: 1) Notes d'orientation sur l'évaluation des dommages, des pertes et des besoins (DaLA), GFDRR; et 2) Assessment and Programme Formulation Guidelines for Agriculture Emergencies (APF), FAO.

VALEUR ÉCONOMIQUE DES VARIATIONS LIÉES À LA GOUVERNANCE

Total en valeur actuelle.

VALEUR ÉCONOMIQUE DES VARIATIONS LIÉES AUX RISQUES ET VULNÉRABILITÉS

Total en valeur actuelle.



ÉVALUATION DE L'IMPACT D'UNE CATASTROPHE

IMPACT MACRO-ÉCONOMIQUE

Une catastrophe peut avoir des répercussions macro-économiques susceptibles de se faire sentir pendant plusieurs années. Ces répercussions dépendent du type et de la gravité de la catastrophe. L'analyse d'impact socio-économique comporte une estimation des effets probables de la catastrophe sur les résultats économiques et une évaluation des déséquilibres macro-économiques temporaires qui pourraient en découler. Elle s'intéresse également à la baisse temporaire de l'emploi, des revenus et du bien-être des particuliers et des ménages touchés. Afin de mesurer l'impact sur les variables macro-économiques, on analyse généralement les résultats relatifs aux quatre grands agrégats suivants:

1. Produit intérieur brut (PIB).
2. Balance des paiements (BdP).
3. Secteur fiscal (budget).
4. Inflation.

À partir des dommages et des pertes estimés, l'équipe d'évaluation estime l'impact potentiel sur les quatre variables macro-économiques suivantes: 1) variations du PIB agricole résultant de la catastrophe; 2) diminution des exportations agricoles; 3) hausse des importations agricoles; et 4) dépenses publiques supérieures à la normale et baisse des recettes fiscales liées au secteur agricole. L'incidence éventuelle sur l'inflation globale sera estimée lorsque tous les secteurs auront communiqué leurs données respectives sur les impacts de la catastrophe.

En particulier, l'équipe sectorielle devra réaliser les estimations suivantes et les transmettre à l'équipe d'évaluation macro-économique:

- Valeur brute de la production qui ne sera pas obtenue du fait de la catastrophe pour chaque composante agricole (culture, élevage, pêche et sylviculture) durant l'année civile de la catastrophe et au cours des années civiles suivantes.
- Valeur brute de l'augmentation des coûts de production due à la catastrophe pour chaque composante, dans l'année civile en cours et les suivantes.
- Volume et coût des importations supérieures à la normale de produits agricoles, d'élevage, de pêche et sylvicoles susceptibles d'être nécessaires afin de compenser les pertes de production dues à la catastrophe.
- Volume et coût des exportations de produits inférieures à la normale résultant des baisses de production, en utilisant les prix à l'exportation (et non les prix départ exploitation).

- Volume et coût des matériaux et des équipements importés qui seront nécessaires en vue de la reconstruction des biens détruits du secteur en raison de l'absence de production nationale due à la catastrophe, et dont l'estimation doit être réalisée en utilisant les prix unitaires internationaux à l'exportation transport inclus (et non les prix départ exploitation).
- Dépenses courantes supplémentaires que devra réaliser le gouvernement dans le sous-secteur Agriculture (culture, élevage, pêche et sylviculture) en conséquence de l'augmentation des coûts de production due à la catastrophe, notamment:
 - Participation du gouvernement, le cas échéant, à la fourniture des intrants (semences de replantation, engrais, pesticides, eau d'irrigation) permettant d'assurer le relèvement de la production;
 - Participation du gouvernement au coût d'importation de produits alimentaires, s'il y a lieu;
- Montant des recettes fiscales qui ne seront pas perçues par le gouvernement en raison de la baisse des niveaux de production après la catastrophe, ou s'il est nécessaire d'importer des produits alimentaires exonérés de droits à l'importation.

Il est important de souligner que lorsque les pertes de production auront été estimées, si les résultats révèlent que la catastrophe a détruit une partie non négligeable des produits alimentaires, l'évaluation devra également inclure un bilan alimentaire, qui constituera une donnée essentielle pour l'estimation des besoins de relèvement (abordés plus loin dans ce chapitre).

Le bilan alimentaire présente un tableau complet du modèle d'approvisionnement alimentaire d'un pays pour une période donnée. Il indique, pour chaque denrée alimentaire (c.-à-d. chaque produit de base et un certain nombre de produits transformés disponibles pour la consommation humaine), les sources d'approvisionnement et son utilisation. Pour plus de précisions, veuillez consulter le manuel de la FAO sur les bilans alimentaires (2001).

Encadré 2.1: L'équilibre alimentaire

Un bilan alimentaire est un compte rendu de la structure de l'offre et de la consommation alimentaire sur une période déterminée, généralement d'un an, dans un pays ou dans une zone géographique plus petite de ce même pays. *

Le volet disponibilité alimentaire de la balance est représenté par la quantité totale de denrées alimentaires produites dans un pays, en ajoutant la quantité d'aliments importés et exportés et ajustée par la variation des stocks alimentaires. Le volet utilisation ou consommation des denrées alimentaires de la balance inclut comme composantes les quantités utilisées pour nourrir le bétail, à des fins de semences, les pertes pendant le stockage ou le transport et les quantités disponibles pour la consommation humaine.

Un exemple d'un bilan alimentaire annuel pour un produit alimentaire est présenté dans le tableau ci-dessous, en utilisant les tonnes comme unité.

Disponibilité	5,385	Utilisation	5,385
Production domestique	3,950	Alimentation animale	2,654
Importation	1,658	Graine	87
Variation de stock	103	En traitement	86
Exportations	-326	Consommation humaine	2,335
		Autres utilisations	223

* L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) dispose dans son site web d'une base de données indiquant l'équilibre alimentaire annuel de la plupart des denrées alimentaires dans chaque pays du monde et contient des données jusqu'en 2007. Des informations plus récentes peuvent être obtenues auprès de la FAO dans le pays touché.

Source: Volume 3 des Notes d'orientation DaLA, GFDRR.

IMPACT SUR LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN

Les catastrophes peuvent également avoir un impact durable sur le plan socio-économique et sur le développement humain qu'il convient d'examiner, s'il y a lieu, pendant le PDNA, en particulier selon le degré de gravité de la catastrophe. Les principaux éléments à prendre en compte concernent l'impact macro-économique et micro-économique, notamment:

- Impact sur la pauvreté (en particulier la pauvreté rurale).
- Impact sur les niveaux globaux de sécurité alimentaire et nutritionnelle (l'équipe sectorielle doit fournir une estimation du nombre de personnes qui se retrouveront en situation d'insécurité alimentaire suite à l'événement).
- Impact sur le premier objectif du Millénaire pour le développement (éliminer l'extrême pauvreté et la faim).
- Impact sur le revenu des ménages et des particuliers.

Toute catastrophe naturelle qui a d'importantes répercussions sur l'agriculture et la population rurale a pour effet notable d'accroître la pauvreté rurale, en particulier pour les petits agriculteurs, les agriculteurs marginaux et les ménages ruraux sans terre. Les populations touchées par les catastrophes peuvent subir des pertes d'emploi et de revenu importantes, une détérioration des moyens d'existence et des possibilités qui s'offrent à eux, une baisse des prestations et de l'accès aux services essentiels, ainsi que d'autres effets négatifs susceptibles d'accroître la population vivant en dessous du seuil de pauvreté (dans les zones touchées comme dans l'ensemble du pays). L'équipe d'évaluation doit estimer les effets dans le temps sur les niveaux de pauvreté nationaux et régionaux ainsi que par secteurs ruraux et urbains, et étudier les critères qui déterminent ces niveaux de pauvreté. Pour évaluer l'impact sur le développement humain, il convient de tenir compte des éléments suivants:

- Principales composantes et systèmes touchés (agriculture, pêche, cultures agrosylvopastorales, forêts, etc.)
- Impacts comparatifs sur l'agriculture, la pêche/l'aquaculture, l'élevage et la sylviculture.
- Importance relative de l'impact sur le secteur dans un contexte socio-économique général.
- Part des emplois/revenus perdus dans le secteur.
- Part des dommages et des pertes enregistrés dans les différentes composantes (agriculture, pêche, élevage et sylviculture).
- État général des ressources naturelles et environnementales liées aux moyens d'existence
- Efforts spontanés de relèvement.

L'accroissement de la pauvreté provoqué par la catastrophe affecte également les délais prévus pour la réalisation de l'Objectif de Développement Durable 1 (ODD 1) au niveau provincial et national.

Pour estimer l'impact de la catastrophe sur le développement humain, il est utile:

- D'analyser les résultats obtenus dans les composantes du développement humain avant la catastrophe, en utilisant des données de référence d'avant la crise (tendances du développement humain avant la catastrophe, notamment les grands enjeux et les principaux aspects des politiques mises en œuvre avant la crise ayant influé sur l'état de développement des populations touchées); et
- De réaliser des projections/prévisions des futurs résultats de développement humain (pour l'année de survenance de la catastrophe et l'/les année(s) suivante(s)) à partir des résultats précédemment enregistrés en l'absence de catastrophe au moyen d'hypothèses clairement formulées.

Cette partie présente quelques-uns des aspects particuliers relatifs aux problématiques transversales du sous-secteur Agriculture. L'évaluation doit indiquer de quelle façon ces questions peuvent être abordées dans le cadre du processus de relèvement, et déterminer les dispositions transversales nécessaires avec les autres équipes sectorielles afin de s'assurer que ces problématiques sont intégrées comme il se doit dans la stratégie de relèvement.

RÉDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHE

AMÉLIORER LA RÉSILIENCE DES MOYENS D'EXISTENCE ET RECONSTRUIRE EN MIEUX

La stratégie de relèvement des moyens d'existence agricoles doit non seulement réparer les dommages causés par la catastrophe mais également renforcer leur résilience face aux chocs futurs. Pour cela, l'évaluation identifie les risques sous-jacents et les mesures à prendre pendant le processus de relèvement afin de protéger les moyens d'existence agricoles, de réduire les vulnérabilités et d'améliorer la résilience des agriculteurs, des éleveurs, des pêcheurs et des sylviculteurs face à des crises de même nature. Il est possible de réduire, d'atténuer ou de prévenir efficacement l'impact négatif des risques naturels et d'autres menaces en s'assurant que les investissements et les stratégies de relèvement favorisent des modèles durables de production alimentaire et l'utilisation de technologies et de pratiques agricoles adaptées, capables d'accroître les rendements et de renforcer la résistance aux défaillances de production.

TECHNOLOGIES ET PRATIQUES RENFORÇANT LA RÉSILIENCE DES MOYENS D'EXISTENCE

Pour commencer, il convient de comprendre le contexte de la menace (risques naturels, parasites végétaux et maladies animales qui menacent généralement les moyens d'existence des zones touchées ou des nouvelles zones de réinstallation) en se basant sur les cartes de risques/dangers existantes et les données relatives aux catastrophes passées. Compte tenu de l'interdépendance entre les catastrophes, l'environnement et les moyens d'existence, l'évaluation devra s'intéresser aux conditions environnementales de la zone touchée et aux liens qui unissent ressources naturelles et moyens d'existence. Il faudra notamment examiner l'impact de la catastrophe sur la dégradation de l'écosystème (aggravation de l'érosion des sols, baisse de qualité des terres de parcours, salinisation des sols, déforestation et perte de biodiversité), ainsi que la mesure dans laquelle cet impact produit des effets négatifs sur les moyens d'existence (moindre disponibilité des biens et services soutenant les moyens d'existence, disparition de terres arables, diminution des possibilités économiques et des options de subsistance, etc.). Certaines de ces informations peuvent être obtenues auprès de l'équipe du secteur Environnement. Le cas échéant, il pourra être nécessaire d'intégrer à l'évaluation et à la stratégie de relèvement les questions liées au changement climatique et les mesures d'adaptation requises.

L'évaluation identifie les technologies et les pratiques capables de protéger efficacement les moyens de subsistance face à ces menaces connues. Cette démarche implique d'étudier les connaissances et les stratégies d'adaptation positives adoptées au niveau local qui peuvent être soutenues dans le cadre du processus de relèvement. Les mesures ainsi identifiées sont intégrées dans la stratégie de relèvement du secteur et dans la stratégie de relèvement nationale. Voici quelques exemples de technologies et pratiques efficaces:

- Promotion des espèces végétales, animales et aquatiques plus résistantes au stress (inondations, sécheresses ou conditions de salinité).

- Élaboration de systèmes efficaces d'approvisionnement en semences.
- Sélection d'animaux résistants.
- Conservation du fourrage.
- Pratiques telles que l'agriculture de conservation.
- Dans certains cas, il est possible de parvenir à un relèvement résilient en diversifiant les moyens d'existence ou en favorisant d'autres stratégies de subsistance plus durables.

Il convient en outre de s'intéresser aux technologies et aux pratiques de gestion des ressources naturelles, notamment celles qui visent à corriger les facteurs de risque sous-jacents et à renforcer la résilience des moyens d'existence. En voici quelques exemples:

- Amélioration de la gestion et de la conservation de l'eau afin d'accroître l'efficacité et la productivité de la consommation d'eau (récupération des eaux de pluie, techniques de stockage et de conservation de l'eau).
- Systèmes agro-forestiers utilisant les arbustes comme rideaux-abris, brise-vent et haies vives.
- Restauration des pâturages dégradés grâce à la gestion et à la revégétalisation des prairies.

SÉCURITÉ DE L'EMPLACEMENT ET DE LA CONCEPTION DES INFRASTRUCTURES AGRICOLES

Un autre élément qui contribue à reconstruire en mieux les moyens d'existence agricoles est la sécurité de l'emplacement et de la conception des nouvelles infrastructures agricoles construites pendant le processus de relèvement. Pour cela, il conviendra d'évaluer les points suivants:

- Infrastructures à risque ou exposées au risque (réseaux d'irrigation, ports, sites de stockage, installations énergétiques, etc.).
- Est-il sûr et durable de cultiver, de pêcher ou d'élever des animaux au même endroit?
- Est-il sûr de reconstruire la communauté sur le même emplacement ou, s'il est nécessaire d'aider à sa réinstallation, où et comment procéder?
- Obstacles potentiels à la propriété foncière qui doivent être éliminés afin d'assurer la sécurité des terres et des logements.
- Mise en place d'un zonage des côtes et des rives lacustres en vue de réduire les risques futurs.
- Comment les infrastructures terrestres peuvent-elles être améliorées afin d'offrir une protection renforcée à l'avenir?
- Les futures activités de pêche ou d'agriculture devraient-elles être réduites ou réorientées afin de réduire la pression exercée sur des ressources limitées?
- Critères de conception des infrastructures (systèmes d'irrigation, bateaux de pêche, abris pour les animaux, etc.).
- Lois, politiques, réglementations et pratiques de gestion susceptibles de devoir être modifiées en faveur d'une production de culture, d'élevage et de pêche plus durable et plus résistante, comme la gestion des forêts et des autres ressources naturelles.

RENFORCEMENT DE LA RÉDUCTION ET DE LA GESTION DES RISQUES DE CATASTROPHE

Dans certains cas, le processus de relèvement peut également permettre aux pays et aux communautés de renforcer leur capacité globale de réduction des risques de catastrophe, de diminuer leur vulnérabilité et d'accroître leur résilience face aux catastrophes futures. Le PDNA permet alors d'identifier les principaux besoins à intégrer dans la stratégie de relèvement du secteur agricole. Outre les technologies, les pratiques et les autres mesures à prendre en compte dans le relèvement afin de créer des moyens d'existence résilients (indiqués ci-dessus), l'évaluation doit également intégrer les éléments suivants:

Environnement favorable à la réduction des risques dans la sécurité alimentaire

- Renforcement des mécanismes institutionnels et des contextes juridique et politique qui permettent et facilitent l'adoption de stratégies et la réalisation d'investissements financiers en matière de réduction des risques dans le secteur agricole.
- Renforcement de la capacité des ministères d'exécution à élaborer une législation, des politiques et des stratégies nationales de réduction des risques de catastrophe grâce à l'assistance technique, aux ressources humaines, à l'expertise, à la formation et à des outils et services pratiques.
- Intégration de la réduction des risques de catastrophe aux politiques et plans de développement rural et agricole.
- Élaboration de stratégies nationales propres au secteur en matière de réduction des risques de catastrophe dans l'agriculture, la pêche/l'aquaculture, la sylviculture et la gestion des ressources naturelles.
- Soutien aux politiques, lois et systèmes de gestion capables d'améliorer la résilience du secteur agricole à l'avenir.

Systèmes d'information et d'alerte précoce en matière de sécurité alimentaire

- Renforcement des systèmes d'information sur la sécurité alimentaire (données statistiques de référence, profils des moyens d'existence, analyse des vulnérabilités et des risques, etc.), et liens de ces systèmes avec l'élaboration des politiques en matière de moyens d'existence.
- Amélioration des systèmes de communication et d'alerte précoce relatifs aux moyens de subsistance agricoles et à la sécurité alimentaire (prévision des récoltes, suivi des prix des denrées alimentaires, surveillance des parasites végétaux, des maladies animales, des maladies des poissons, des risques liés à la biosécurité, des feux de végétation, etc.) ainsi qu'aux risques naturels (sécheresses, inondations, tempêtes, etc.).
- Consolidation des liens entre alerte précoce et mécanismes de préparation et d'intervention, notamment les processus décisionnels.

Préparation

- Amélioration de la planification nationale et locale dans l'agriculture, la pêche/l'aquaculture, l'élevage et la sylviculture.
- Promotion des pratiques agricoles permettant de renforcer la préparation aux niveaux national et local.
- Renforcement de la capacité et des moyens des ministères et départements concernés en matière de préparation et de planification des interventions d'urgence.

ENVIRONNEMENT ET RESSOURCES NATURELLES

La gestion durable de l'environnement est essentielle à la performance des moyens d'existence agricoles, car l'agriculture dépend de ressources environnementales telles que les terres arables, les prairies et l'eau. Il est nécessaire de travailler en coordination avec l'équipe Environnement afin de compléter les actions de relèvement et d'éviter les doubles emplois dans l'évaluation des ressources naturelles et des enjeux environnementaux liés au secteur agricole.

SANTÉ

Compte tenu des liens étroits qui unissent la santé et la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la coordination et le partage de l'information avec l'équipe Santé sont indispensables. L'évaluation des pertes alimentaires et la quantification du bilan alimentaire après la catastrophe, de même que l'estimation ultérieure des importations probables de produits alimentaires, apportent des données utiles à l'appréciation de l'état de la sécurité alimentaire et des niveaux de nutrition de la population.

GENRE ET ÉGALITÉ SOCIALE

L'égalité sociale est un élément fondamental du relèvement car les catastrophes touchent les différents groupes de personnes de diverses façons, et la réponse apportée doit être équitable. Les processus de relèvement ont le pouvoir d'accentuer les inégalités sociales ou au contraire de favoriser une plus grande égalité entre différents groupes sociaux basés sur l'âge, l'origine ethnique ou le sexe.

La question du genre est particulièrement importante car les femmes et les hommes possèdent des ressources et adoptent des stratégies d'adaptation différentes, qu'il convient de comprendre et d'intégrer dans le plan de relèvement. Du fait de leur manque relatif de mobilité et de leur dépendance envers les autres, les personnes âgées et les jeunes (par exemple les orphelins et les autres enfants vulnérables, les ménages dirigés par une personne âgée ou un enfant) sont particulièrement exposés aux dangers et très vulnérables aux catastrophes. De la même façon, le risque d'être exclus des opérations de secours et de relèvement est particulièrement élevé pour ces groupes, qui nécessiteront souvent des moyens et des approches spécifiques.

L'Organisation mondiale de la Santé estime que 7 à 10 % de la population mondiale vit avec une certaine forme de handicap. Ces groupes sont extrêmement vulnérables face aux catastrophes et requièrent des niveaux élevés de prise en charge et d'appui afin de se remettre de la perte des soins et de l'environnement stable dont ils dépendent habituellement.

Les classes socio-économiques et les structures de caste, tout comme l'origine ethnique et la langue, peuvent avoir des incidences importantes sur le statut des communautés et leurs relations avec les institutions extérieures. Les communautés de pêcheurs, d'agriculteurs et d'éleveurs sont souvent associées à des groupes socio-économiques, des origines ethniques ou des langues spécifiques, ce qui peut influencer sur leur degré de participation ou d'exclusion des institutions locales et processus décisionnels. En outre, ce fonctionnement peut avoir une incidence sur leur vulnérabilité aux catastrophes et leur capacité à participer à l'effort de réhabilitation.

VIH/SIDA

Les personnes vivant avec le VIH ou le sida sont victimes d'exclusion sociale et de rejet. Par exemple, elles peuvent se voir interdire l'utilisation des points d'eau collectifs ou être chassées de leur village, ce qui a un impact négatif

évident sur leurs moyens de subsistance. Lorsqu'une catastrophe se produit, ces personnes sont encore plus vulnérables car leurs mécanismes d'adaptation, déjà fragiles, sont perturbés.

Les personnes vivant avec le VIH présentent une grande sensibilité aux autres maladies, notamment celles qui se transmettent de l'animal à l'homme (« zoonoses »). Certaines formes de tuberculose et la toxoplasmose sont des maladies zoonotiques. La tuberculose est particulièrement grave car elle est l'une des principales causes de décès des femmes en âge de procréer et constitue la première cause de mortalité chez les personnes séropositives (un tiers des décès dus au sida dans le monde). Par conséquent, il convient d'accorder une attention particulière aux impacts potentiels d'une situation d'urgence sur les personnes vivant avec le VIH, et de tenir compte de leurs besoins spécifiques dans la planification des interventions. Ces interventions doivent s'inspirer des stratégies d'adaptation actuellement mises en œuvre par les ménages touchés par le VIH ou le sida, et prendre en compte la « phase d'adaptation » des familles concernées.

Les catastrophes peuvent également augmenter le risque de nouveaux cas de VIH, en raison des pénuries alimentaires et d'une exposition accrue aux maladies. Les conflits causés par la raréfaction des ressources telles que les pâturages ou l'eau aggravent également ce risque. De telles situations peuvent entraîner une perturbation des moyens d'existence et, parfois, une fuite de la population vers des régions plus sûres. La dégradation de l'ordre public en situation d'urgence peut entraîner une hausse de la criminalité et de la violence basée sur le genre, susceptible d'exacerber davantage la vulnérabilité des femmes et d'accroître la propagation du VIH/sida.

EMPLOI ET MOYENS DE SUBSISTANCE

L'équipe chargée du secteur Emploi et moyens de subsistance évalue la baisse de revenu des particuliers afin de mesurer l'impact de la catastrophe sur l'indice de développement humain. Les résultats de l'estimation des pertes de production agricole et de la hausse des coûts de production permettent d'évaluer la baisse de l'emploi et des revenus.

Les pertes de production agricole et les autres effets de la catastrophe peuvent entraîner une baisse de l'emploi dans le secteur à court et à moyen terme. Cette baisse est estimée pour chacune des composantes agricoles, et s'exprime en personnes par mois. En raison de différences importantes dans les sources de données et les méthodes d'estimation, l'impact sur l'emploi dans le secteur agricole est généralement analysé séparément des autres secteurs. Le tableau ci-dessous résume les calculs par secteur.

Secteur	Calcul de l'estimation
Secteur agricole	<ul style="list-style-type: none"> • Estimer le pourcentage du total des dommages occasionnés aux cultures, plus le pourcentage des dommages partiels, comme indicateur indirect de la proportion d'exploitations ayant perdu la plupart de leurs cultures. • Multiplier le résultat ci-dessus par le pourcentage d'exploitations constituant la principale source de revenu des ménages concernés. • Utiliser ce résultat comme indicateur indirect du nombre de ménages d'agriculteurs dont la main-d'œuvre revient sur le marché du travail.
Travailleurs agricoles salariés	On suppose qu'ils sont touchés dans la même proportion que les agriculteurs.
Travailleurs de la pêche salariés	Pour les ménages qui dépendent de la pêche, on suppose que le nombre de propriétaires de bateau touchés est fonction du nombre estimé de bateaux perdus, en se basant sur les rapports établis par les autorités locales. Les travailleurs de la pêche doivent également faire l'objet d'une estimation.

Travailleurs agricoles saisonniers (main-d'œuvre occasionnelle)	Leur nombre est estimé en fonction de la superficie cultivée détruite au taux du nombre de jours-personnes par hectare pour chaque culture (les valeurs sont fournies par les spécialistes de l'agriculture).
Secteur non agricole	L'estimation est effectuée à partir des établissements touchés et du nombre moyen de personnes employées par catégorie d'établissement (de la micro-entreprise à la grande entreprise). On suppose que les dommages matériels causés aux établissements sont estimés au regard des dommages matériels occasionnés aux habitations, en se basant sur les rapports et les observations de terrain.
Établissements industriels	Outre les dommages matériels directs causés aux locaux et aux équipements, les établissements industriels peuvent subir des pertes dues à des coupures d'électricité. L'interruption de l'alimentation électrique peut entraîner un arrêt de la production plus ou moins long. L'estimation de la durée de cet arrêt permet d'estimer le nombre de jours de travail perdus.
Établissements commerciaux	Les établissements commerciaux peuvent également se trouver à l'arrêt pendant une durée plus ou moins longue pouvant aller d'un jour à plus d'un mois lorsque les locaux et le stock ne peuvent être remis en état. De la même façon, le nombre d'emplois touchés (c.-à-d. le nombre de jours de travail perdus) est estimé en se basant sur le nombre moyen d'employés par établissement et la durée moyenne de fermeture estimée.
Travailleurs indépendants	On peut estimer que les moyens de subsistance des travailleurs indépendants ont été endommagés ou détruits dans les mêmes proportions que l'ensemble des habitations endommagées ou détruites dans la zone sinistrée.

Source: FAO/OIT, « Outils d'évaluation des moyens d'existence ».

STRATÉGIE DE RELÈVEMENT SECTORIELLE

La stratégie de relèvement du secteur agricole suit les principes directeurs, les objectifs et le processus consultatif du PDNA décrits dans le volume A (section 3.7). La stratégie de relèvement doit être alignée sur la législation nationale et sur les politiques et stratégies de développement sectoriel existantes. Par ailleurs, les meilleures pratiques actuelles doivent être adoptées. L'élaboration de la stratégie de relèvement du secteur s'articulera autour des grandes composantes suivantes:

1. Vision et principes directeurs communs du processus de relèvement du secteur (section 8.1).
2. Définition des besoins de reconstruction et de relèvement afin de rétablir des niveaux comparables à ceux d'avant la catastrophe dans le secteur agricole, et instauration de mesures pour reconstruire en mieux, renforcer la résilience du gouvernement et des communautés et réduire les risques et les vulnérabilités face aux catastrophes futures (section 8.2).
3. Définition du plan de relèvement du secteur agricole axé sur les résultats (section 8.3).
4. Définition des modalités de mise en œuvre (section 8.4).

VISION ET PRINCIPES DIRECTEURS

La vision décrit les résultats du relèvement escomptés à long terme pour le secteur agricole. Ces résultats doivent inclure des mesures visant à améliorer la performance du secteur et à créer des moyens d'existence résilients, notamment par l'adoption de technologies et de pratiques agricoles adaptées.

Les principes directeurs du relèvement agricole servent à étayer la stratégie de relèvement du secteur et à orienter le processus de relèvement de façon efficace, transparente et responsable. L'équipe sectorielle doit y adhérer sous la direction du gouvernement.

Voici quelques exemples de principes directeurs du relèvement.

- Répondre aux besoins et aux priorités des populations touchées.
- Se concentrer sur les plus vulnérables et les plus touchés.
- Rétablir les capacités et les moyens.
- Soutenir les processus de relèvement spontanés.
- Assurer l'appropriation et la direction nationales de la stratégie de relèvement de l'agriculture.
- Travailler en partenariat avec la société civile, les donateurs, les organisations non gouvernementales, la Banque mondiale et les autres organisations des Nations Unies concernées.
- Maintenir la synergie avec les actions humanitaires et les objectifs de développement.
- Intégrer et appuyer les stratégies nationales de développement agricole et rural, de réduction de la pauvreté, de sécurité alimentaire et de développement durable.
- Renforcer les plans nationaux et locaux de réduction des risques de catastrophe dans le secteur agricole.

BESOINS DE RECONSTRUCTION ET DE RELÈVEMENT

Cette section décrit les principaux aspects à prendre en considération pour estimer les besoins de reconstruction et de relèvement post-catastrophe dans le secteur agricole (les besoins de reconstruction et les besoins de relèvement doivent être examinés et estimés séparément). Les listes de besoins ci-dessous ne s'appliquent pas forcément à toutes les situations de catastrophe, mais elles fournissent des indications sur les besoins de reconstruction et de relèvement courants qui doivent être en corrélation directe avec les résultats de l'évaluation.

BESOINS DE RECONSTRUCTION

Les besoins de reconstruction correspondent aux estimations quantitatives des actifs physiques détruits qui doivent être reconstruits ou réparés.

Concernant les besoins de reconstruction, le projet de chapitre doit inclure les éléments suivants .

- Le coût estimé de reconstruction des actifs physiques détruits. Il s'obtient en additionnant la valeur des dommages et les coûts supplémentaires afin d'améliorer la qualité, de mettre en place des technologies de production modernes et de réduire les risques de catastrophe. Évidemment, la valeur de ces besoins est plus élevée que celle des dommages estimés.
- Le coût estimé de remplacement des animaux décédés par suite de la catastrophe. (Il convient de noter que si l'on introduit des espèces résistantes aux catastrophes afin de réduire les risques, le coût de remplacement sera plus élevé que la valeur des animaux décédés. Il convient également de souligner qu'en l'absence de fonds suffisants, le remplacement des animaux peut être laissé au cours naturel des choses. Autrement dit, la reconstitution des élevages se fera naturellement, sans aucuns frais, mais cela entraînera des pertes de production sur une période plus longue.)
- Le coût de remise en état des terres touchées par l'érosion, l'envasement ou d'autres phénomènes, afin qu'elles puissent retrouver une qualité et des niveaux de productivité comparables à ceux d'avant la catastrophe.

- Les coûts de replantation des forêts exploitées afin qu’elles puissent atteindre un niveau de durabilité équivalent à celui d’avant la catastrophe. (Il convient de noter qu’en l’absence de fonds suffisants, comme précédemment indiqué pour le remplacement des animaux, les forêts exploitées pourront être laissées en l’état après la catastrophe jusqu’à leur reconstitution naturelle. Par ailleurs, afin d’éviter un double comptage, il est signalé que la replantation des forêts naturelles ne relève pas de la composante sylviculture mais du sous-secteur Environnement.)

BESOINS DE RELÈVEMENT

Les besoins de relèvement englobent le rétablissement des trois sous-catégories suivantes afin de relancer la production de l’agriculture, de l’élevage et de la pêche (infrastructures agricoles, fourniture d’intrants tels que les semences, l’engrais, les pesticides, les machines et le matériel agricoles, etc.).

1. Prestation de services, production et accès aux biens et services:
 - Rétablir la capacité de prestation de services et de production;
 - Assurer l’accès aux biens et services; et
 - Reconstruire en mieux en termes de prestation de services, de production de biens et d’accès aux biens et services.
2. Gouvernance:
 - Rétablir et/ou renforcer la capacité de gouvernance, notamment la gestion des risques de catastrophe; et
 - Reconstruire en mieux dans les domaines de la gouvernance et de la gestion des risques de catastrophe.
3. Risques:
 - Traiter les risques préexistants et les nouveaux risques liés à la catastrophe; et
 - Reconstruire en mieux en réduisant les risques et les vulnérabilités face aux catastrophes futures.

Les besoins de relèvement du secteur agricole, qui inclut la culture, l’élevage, la pêche et la sylviculture, sont estimés en corrélation directe avec les pertes de production et l’augmentation des coûts de production. Généralement, les besoins représentent une fraction de la valeur des pertes de production, qui correspond au montant nécessaire à la reprise des activités de production (en fonction de la valeur des matières premières et des intrants, ou du fonds de roulement pour les entreprises et les activités exercées par des particuliers).

L’estimation des besoins globaux de relèvement du secteur agricole doit tenir compte des aspects suivants .

- Les coûts associés au relèvement de la production végétale, tels que les intrants nécessaires à la replantation des prochaines récoltes (semences, engrais, pesticides, etc.), qui sont généralement exprimés sous la forme d’une fraction de la valeur des pertes de production.
- Tous les fonds – obtenus via l’utilisation conjointe de subventions en espèces et/ou de prêts à des conditions favorables distribués par l’intermédiaire de canaux adaptés (établissements de microcrédit, banques de développement et banques commerciales privées) – nécessaires au refinancement des prêts non performants contractés avant la catastrophe et au financement du fonds de roulement du secteur productif agricole (en s’assurant que les besoins de replantation n’ont pas été comptabilisés deux fois).

- L'augmentation des coûts due à la prestation de soins vétérinaires aux animaux d'élevage et à l'alimentation artificielle des animaux, le cas échéant.
- Les coûts liés à l'aide alimentaire lorsque le bilan alimentaire révèle que la production post-catastrophe ne suffira pas à répondre aux besoins de la population et qu'il existe un risque de déficit alimentaire. (Il convient de noter que tous les cas de déficit alimentaire ne nécessitent pas forcément la mise en place d'une aide alimentaire. Certains gouvernements peuvent choisir d'importer des produits alimentaires qui seront vendus à la population, sans fournir d'aide alimentaire).
- Tous les coûts liés à l'appui des programmes de travail rémunéré seront estimés par l'équipe Emploi et revenus lorsque les pertes de production de tous les secteurs auront été calculées.

Le tableau ci-dessous présente des exemples de besoins de relèvement.

Besoins de rétablissement de la prestation de services et de l'accès aux biens et services

- Zones agricoles nécessitant une remise en état, nombre d'hectares à remettre en état (par culture)
- Fourniture des intrants agricoles nécessaires à la reprise de l'agriculture (semences, outils, engrais, etc.)
- Produits agroalimentaires susceptibles de devoir être fournis au pays
- Importations nécessaires en raison d'un approvisionnement restreint dans le pays
- Services d'appui à l'agriculture pour le redressement du secteur agricole tels que les services de vulgarisation, les fermes-écoles, l'expertise technique, les ressources humaines, la formation au renforcement des capacités, etc.)
- Remplacement du matériel agricole détruit ou endommagé
- Remise en état des réseaux d'irrigation
- Infrastructures et installations de production nécessitant des réparations ou une reconstruction dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche
- Micro-entreprises/petites entreprises rurales nécessitant une aide au relèvement
- Services financiers à rétablir ou à mettre en place afin d'appuyer le relèvement et le développement des micro-entreprises
- Possibilités (et types) d'emploi pour les populations touchées
- Nécessité d'assurer la diversification des moyens de subsistance dans les zones rurales
- Obligation de nettoyer les terres agricoles et les voies d'accès menant aux exploitations afin de reprendre les activités agricoles
- Obligation de remettre en état les voies rurales afin de désenclaver les zones agricoles
- Mesures nécessaires afin de rétablir l'accès aux produits alimentaires
- Mesures nécessaires afin de rétablir l'accès aux marchés, à l'emploi et aux services financiers (dispositifs de crédit et de prêt)
- Stratégies visant à garantir que les personnes déplacées et les autres groupes vulnérables ont accès aux intrants et aux fournitures agricoles, à l'emploi et aux services de développement et de financement des micro-entreprises
- Mesures nécessaires à la restauration des terres dans les zones agricoles touchées

Besoins de rétablissement de la gouvernance et des processus sociaux

- Rétablir le fonctionnement minimal du ministère de l'Agriculture
- Rétablir la capacité des bureaux agricoles nationaux, provinciaux ou de district
- Besoins d'expertise technique et de ressources humaines (dotation en effectifs du ministère de l'Agriculture)
- Réparation ou reconstruction des infrastructures du ministère de l'Agriculture et fourniture d'équipements de bureau
- Appui aux coopératives rurales, aux organisations d'agriculteurs, aux groupes de femmes, etc.
- Autres services d'appui nécessaires (systèmes d'information, formation, décisions de politique agricole, etc.).

Besoins de réduire les risques et de reconstruire en mieux

Réduire les risques immédiats

- Planter à la prochaine saison de semis, afin d'éviter une aggravation de l'insécurité alimentaire
- Dépolluer les terres et les sols agricoles

Reconstruire en mieux

- Aménagement du territoire suivant les principes de réduction des risques en vue du relèvement de l'agriculture
- Moyens d'existence résilients, par exemple grâce à l'utilisation de technologies agricoles améliorées
- Protection des investissements agricoles réalisés dans le cadre du processus de relèvement (p. ex., digues destinées à protéger les terres agricoles des inondations)
- Conception des infrastructures agricoles selon les normes de résistance aux risques (notamment: nouveaux bâtiments agricoles, projets d'irrigation, modernisation des installations agricoles existantes, construction de bateaux sûrs, etc.)

Il convient de veiller à éviter un double comptage des besoins et des coûts de relèvement. Par exemple, on pourra croiser les besoins identifiés dans le domaine de la gouvernance et des processus sociaux avec ceux estimés par l'équipe du secteur Gouvernance, ou les besoins de remise en état des ressources naturelles (terres, eaux, forêts) avec ceux susceptibles d'avoir été également estimés par l'équipe Environnement.

Concernant la stratégie « Reconstruire en mieux », les besoins de relèvement reflètent les écarts entre la situation avant la catastrophe et après la catastrophe ainsi que les éléments identifiés pendant l'évaluation comme étant nécessaires pour reconstruire en mieux, mais ils ne tiennent pas compte des mesures visant à répondre aux objectifs de plein développement.

Outre les besoins de relèvement ci-dessus, il est parfois nécessaire d'estimer, s'il y a lieu, d'autres besoins. Dans le cas des cultures, il peut s'agir des besoins suivants:

- Lorsque la catastrophe a occasionné d'importantes pertes de production, particulièrement en matière de cultures vivrières, les déficits alimentaires provoqués par la catastrophe sont estimés à partir d'une quantification du bilan alimentaire, de façon à ce que les besoins d'importations alimentaires puissent être estimés et satisfaits grâce à une redistribution des denrées depuis les régions du pays ayant des excédents alimentaires, des dons internationaux en nature ou des achats de denrées à l'étranger. Lorsque des denrées alimentaires sont importées, il convient d'estimer la valeur de ces importations.
- Lorsque des arbres ou des plantes pérennes ont été détruits, replantations et plantations susceptibles d'être nécessaires afin de retrouver des niveaux de production comparables à ceux d'avant la catastrophe.

S'agissant de l'élevage, il peut être nécessaire d'estimer les besoins de relèvement dans les cas suivants:

- Remplacement des animaux tués par la catastrophe et qui sont nécessaires à la production de viande, de lait, de fromage et d'autres produits similaires
- Prévention et surveillance des maladies animales
- Fourniture d'aliments pour animaux et revégétalisation des pâturages.

L'estimation de ces besoins de relèvement doit servir de base au relèvement complet et à la reconstruction totale du secteur agricole, depuis le niveau macro-économique jusqu'aux ménages.



PLAN DE RELÈVEMENT DU SECTEUR AGRICOLE

Le plan de relèvement du secteur agricole doit être élaboré suivant un modèle axé sur les résultats et doit donc préciser:

1. Les besoins prioritaires;
2. Les interventions requises à court, moyen et long terme;
3. Les produits prévus;
4. Les coûts du relèvement à court, moyen et long terme; et
5. Les résultats attendus.

Le tableau ci-dessous fournit un exemple dont l'équipe sectorielle peut s'inspirer.

Exemple de plan de relèvement et de reconstruction du secteur agricole axé sur les résultats

Besoins prioritaires de relèvement	Interventions	Livrables	Coûts du relèvement	Résultats attendus
Aider les agriculteurs touchés par la catastrophe à la remise en état des exploitations	<ul style="list-style-type: none"> • Fourniture des intrants de production primaire, de la formation et de l'appui à la commercialisation • Appui multisectoriel à l'irrigation traditionnelle à petite échelle • Assistance technique agricole et appui au renforcement des capacités • Rétablissement de l'accès des agriculteurs aux terres agricoles • Reconstruction des infrastructures agricoles 	<ul style="list-style-type: none"> • 290 000 agriculteurs reçoivent un kit d'intrants agricoles (outils, semences, engrais, formation). • Les réseaux d'irrigation réparés couvrent 15 000 ha de terres agricoles. • Trois centres de formation sont créés et 340 agents gouvernementaux sont formés. • 450 000 m³ de débris sont retirés afin de désenclaver les zones agricoles. • 8 installations de transformation et 34 sites de stockage sont reconstruits. 	7 650 000 \$	Remettre en état et développer le secteur agricole
To assist fishers affected by the disaster with the rehabilitation of the fisheries sector	<ul style="list-style-type: none"> • Fourniture des intrants de production primaire • Rétablissement de la production aquacole (poisson et crevettes) • Remise en état des ports de pêche, des ports, des installations de débarquement, des marchés et des sites de transformation endommagés 	<ul style="list-style-type: none"> • 120 000 pêcheurs reçoivent un kit de rétablissement des moyens d'existence issus de la pêche (bateau, matériel de pêche). • 2 450 bassins aquacoles destinés à l'élevage de poissons et de crevettes sont remis en état. • 38 ports de pêche, 16 ports et 4 installations de débarquement sont remis en état. 	5 330 000 \$	Remettre en état et développer le secteur de la pêche et de l'aquaculture

Diversifier et accroître les moyens de subsistance générateurs de revenus	<ul style="list-style-type: none"> • Création et soutien à de nouvelles coopératives pilotées par les communautés fournissant des services d'épargne et de prêt • Fourniture d'un accès aux capitaux afin de permettre aux populations touchées d'exercer des activités génératrices de revenus et de mobiliser leur épargne • Formation et distribution de matériel visant à favoriser la création de revenus 	<ul style="list-style-type: none"> • Trois coopératives fournissant des services d'épargne et de prêt sont créées. • 1 500 ménages mobilisent leur épargne. • 4 400 ménages reçoivent une formation et du matériel afin d'accroître leurs revenus. • Cinq voies rurales, deux ponts et un réseau de drainage sont remis en état. 	10 900 000 \$	Soutenir les coopératives, l'épargne et la création de revenus afin d'accroître les moyens d'existence
--	---	--	---------------	--

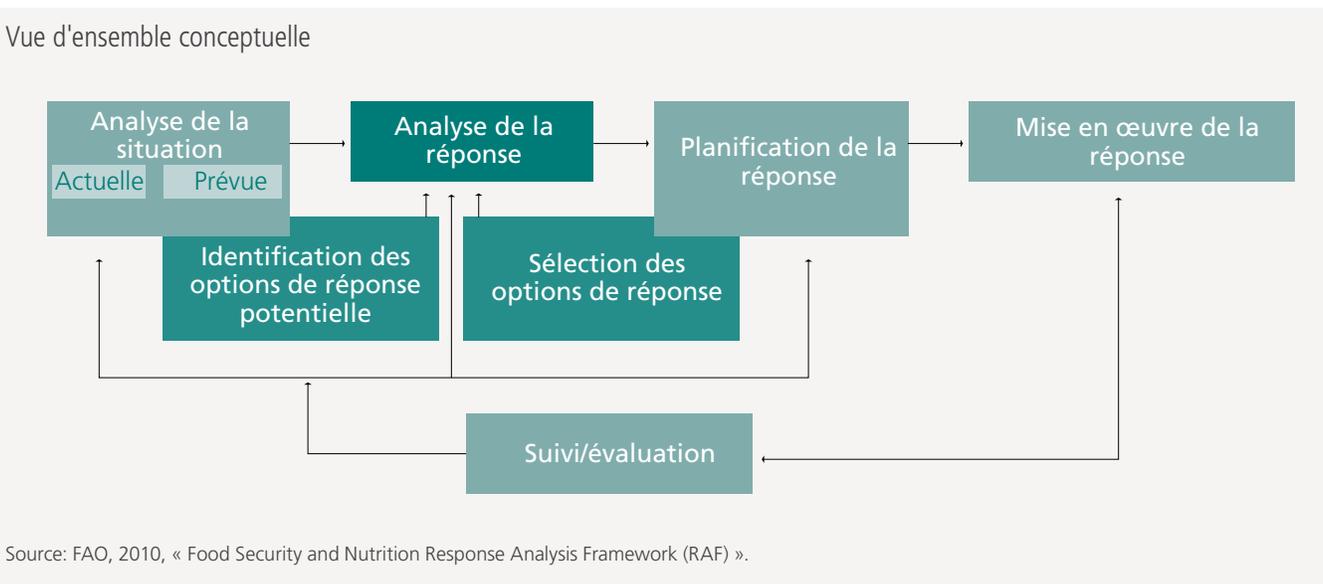
Adapté des plans de relèvement élaborés pour Haïti et Aceh, en Indonésie.

DÉFINITION DES BESOINS PRIORITAIRES

Les besoins de relèvement du secteur devront être classés par ordre de priorité puis échelonnés (à court, moyen ou long terme, le cas échéant). L'équipe sectorielle (ou, en amont, l'équipe PDNA) peut établir des critères afin d'orienter le processus de définition des priorités. Il conviendra alors de donner la priorité aux besoins essentiels exprimés par les populations touchées et le gouvernement mais également, entre autres, aux groupes de population vulnérables, aux zones géographiques les plus touchées et aux objectifs de prévention des conflits et de consolidation de la paix, s'il y a lieu.

INTERVENTIONS : ANALYSE DE LA RÉPONSE

Afin d'élaborer des interventions adaptées concernant les moyens d'existence dans le cadre de la stratégie de relèvement du secteur, il sera utile de réaliser une analyse des réponses mettant en relation les résultats de l'évaluation et l'analyse de la situation avec la formulation et la planification de la réponse. Le schéma ci-dessous présente un aperçu conceptuel du cadre d'analyse des réponses pouvant servir de référence.



Le cadre d'analyse des réponses indique les étapes à suivre afin d'examiner et de contrôler les résultats de l'évaluation et d'identifier les points d'entrée pour apporter les réponses adaptées. Il donne également des critères permettant aux responsables de la planification de trier les options de réponse afin de proposer un éventail de réponses « acceptable ». Enfin, il applique une matrice d'analyse des réponses conçue pour susciter la discussion et le consensus autour de l'adéquation et de la faisabilité des différentes options de réponse en termes de réalisation des objectifs.

COÛTS DU RELÈVEMENT

Les coûts sont calculés lorsque les priorités de relèvement ont été identifiées et associées aux interventions, produits et résultats finaux attendus correspondants. En règle générale, les coûts sont calculés pour chaque résultat escompté et chaque produit visé par la stratégie de relèvement.

L'estimation initiale du coût des résultats doit être réalisée par l'équipe sectorielle puis communiquée aux autres équipes concernées afin de comparer les besoins identifiés et de s'assurer de leur exhaustivité et de l'absence de double comptage, certaines interventions pouvant répondre aux besoins de plusieurs secteurs. Pour une bonne coordination entre les secteurs, il est important que les équipes sectorielles se réunissent régulièrement au cours du processus d'évaluation et de planification.

Les coûts unitaires peuvent varier en raison de la catastrophe: compte tenu de la possibilité d'une hausse de la demande et d'une diminution de l'offre, ils peuvent fortement augmenter. En l'absence de coûts unitaires standards, l'équipe pourra estimer ces coûts en ayant recours au processus de calcul des coûts généralement utilisé dans le cadre de la planification des projets. Pour les interventions telles que la dispensation d'une formation professionnelle à un groupe de population spécifique, l'élaboration d'un système de gestion de l'information ou d'autres composantes de type administratif ou logistique, l'équipe pourra utiliser les coûts de projet standards.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

PARTENARIATS, COORDINATION ET GESTION

Cette section décrit les principaux accords de partenariats et mécanismes de coordination et de gestion nécessaires à la mise en œuvre du processus de relèvement du secteur agricole. En voici quelques exemples:

- Accords de partenariat au sein du groupe thématique Agriculture
- Mécanismes de coordination entre le gouvernement, la société civile et le secteur privé
- Mécanismes intersectoriels (avec d'autres groupes thématiques tels que Sécurité alimentaire, Nutrition et Emploi)
- Mécanismes gouvernementaux de gestion applicables au processus de relèvement du secteur agricole
- Mécanismes de gestion interorganisations (p. ex., unité de coordination ou dispositif similaire, services d'appui à mettre en place tels que bureaux, ressources humaines, etc.).

THÈMES INTERSECTORIELS

Il s'agit ici de décrire la façon dont les enjeux transversaux (réduction des risques de catastrophe, environnement, questions liées au genre, droits de l'homme, VIH/sida, etc.) seront traités pendant la mise en œuvre. Il convient

également de présenter les aspects intersectoriels tels que:

- Les autres programmes de développement des moyens de subsistance;
- Les programmes d'emploi en lien avec l'agriculture;
- La sécurité alimentaire, la distribution de nourriture et la nutrition; et
- Les ressources naturelles et l'environnement.

LIENS AVEC LE DÉVELOPPEMENT

Cette section explique de quelle manière le relèvement du secteur agricole s'opérera en relation et en appui des objectifs et des priorités du pays en matière de développement agricole en adaptant, si possible, le processus de relèvement aux objectifs plus larges de développement stratégique du secteur. Les éléments à prendre en compte sont les suivants:

- Objectifs nationaux pour la réalisation de l'ODD 1
- Politiques agricoles nationales, stratégies de réduction de la pauvreté et de sécurité alimentaire
- Instruments de planification du développement des Nations Unies (p. ex., Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement [PNUAD]).

SUIVI ET ÉVALUATION

Dans cette section, l'équipe doit exposer le plan de suivi et d'évaluation du secteur. Les aspects à prendre en considération sont les suivants:

- Quels éléments doivent être suivis et évalués?
- Quelles activités sont nécessaires au suivi et à l'évaluation?
- Qui est responsable des activités de suivi et d'évaluation?
- À quel moment les activités de suivi et d'évaluation sont-elles prévues (calendrier)?
- De quelle façon le suivi et l'évaluation sont-ils réalisés (méthodes)?
- Quelles ressources sont nécessaires et où sont-elles affectées?

HYPOTHÈSES ET CONTRAINTES PRINCIPALES

Afin de mener à bien le relèvement du secteur agricole, il convient d'identifier les principales hypothèses retenues ainsi que les contraintes majeures susceptibles d'être rencontrées au cours du processus de relèvement, en indiquant notamment de quelle manière celles-ci pourraient être surmontées.

ANNEXE 1: EXEMPLES DE DONNÉES DE RÉFÉRENCE PRÉ-CATASTROPHE ET DE SOURCES D'INFORMATION

Données socio-économiques

- Chiffres sur la population, par sexe et par âge.
- Nombre de ménages (urbains/ruraux).
- Indice de développement humain.
- Taux de pauvreté monétaire.
- Accès aux services de base (eau et assainissement, santé, etc.)
- Prix des produits de première nécessité sur le marché.
- Principales activités de subsistance (agriculture, pêche, travail salarié, travail indépendant, etc.), et nombre de personnes exerçant ces activités.

Stratégies de subsistance

- Quels groupes produisent quelles cultures?
- Quelle importance revêt chaque culture par rapport aux moyens d'existence des groupes qui la produisent?
- Quelle proportion de la production est commercialisée?
- Comment évoluent les prix des différentes cultures au cours de l'année?
- Dans quelle mesure la variation saisonnière des prix est-elle prévisible?
- Existe-il une corrélation entre les cycles de prix de toutes les cultures?
- Quelle proportion des besoins alimentaires d'un ménage est satisfaite par l'autoconsommation et quelle proportion d'aliments doit être achetée?
- À quel moment de l'année les revenus en espèces sont-ils les plus importants?
- Les personnes ont-elles accès à des institutions financières adaptées leur permettant d'épargner pour l'avenir? Cet accès varie-t-il selon le groupe social?
- Combien de temps dure la « période de faim »? Quel est son niveau d'intensité?
- Quel effet la « période de faim » et les autres phénomènes naturels saisonniers (p. ex., l'arrivée de la saison des pluies) ont-ils sur la santé humaine et l'aptitude au travail?
- La « période de faim » dure-t-elle plus longtemps ou moins longtemps qu'auparavant?
- De quelle façon les possibilités de revenus varient-elles sur l'année? Sont-elles de type agricole ou autre?
- Quelle part des besoins énergétiques est couverte par le bois de chauffage et/ou le charbon?
- De quelle façon les revenus issus des envois de fonds varient-ils sur l'année (p. ex., en baisse au moment où ils sont le plus nécessaires en raison de la hausse des prix des produits alimentaires)?

Agriculture

- Importance socio-économique de l'agriculture (composante cultures).
 - Contribution au PIB.
 - Contribution à l'emploi.
 - Contribution au revenu des ménages.
 - Contribution à la sécurité alimentaire et à la nutrition.
 - Contribution aux exportations.

- Production historique par culture au niveau national.
- Rendement moyen et production moyenne.
- Production historique par culture et par région (ou province ou district).
- Production prévue par culture aux niveaux national et régional;
- Système de culture.
- Utilisation des sols: terres cultivables (irriguées, non irriguées), zones forestières.
- Types de cultures vivrières et de rapport pratiqués, volumes plantés.
- Estimation de la production annuelle des cultures (nombre d'hectares et rendement).
- Calendrier des activités de production pour les cultures permanentes et saisonnières.
- Zones cultivées pour les différents produits (cultures saisonnières, annuelles et permanentes).
- Production brute pour chaque produit sur les cinq dernières années.
- Rendement unitaire de chaque culture sur les cinq dernières années.
- Prix unitaire payé pour chaque culture (prix départ exploitation, prix de gros et prix au détail).
- Rendement unitaire attendu pour chaque produit.
- Intentions de semis des agriculteurs pour chaque produit.
- Exportations et importations annuelles de chaque produit.
- Dernier bilan alimentaire.
- Superficie des terres/taille des exploitations.
- Régime foncier (propriété, location, partage, etc.)
- Quelle est la principale source de traction utilisée? Animaux, petits motoculteurs, tracteurs, outils manuels?
- Quelles sont les principales sources d'engrais? Minéral, organique?
- Quels sont les taux moyens d'utilisation d'engrais (NPK et organiques) par unité de surface et par culture (cultures principales)?
- Rotation des cultures: appréciation technique de l'efficacité des rotations de cultures existantes.
- Identification des rôles joués par les hommes et par les femmes dans l'agriculture (cultures de plein champ, potagers, etc.) afin de déterminer et de traiter les besoins particuliers de chacun en matière de production alimentaire et non alimentaire.

Semences

- De quelle façon le système semencier des agriculteurs était-il organisé et, plus particulièrement, quelles étaient les principales sources de semences utilisées (il convient de s'intéresser aussi bien au système formel qu'informel)?
- Quelles sont les principales variétés utilisées (locales ou améliorées) et de quelle façon les agriculteurs y ont-ils accès?
- Dispositif institutionnel du pays chargé de coordonner les fonctions de l'industrie semencière et son mode de fonctionnement.
- Politique et autres cadres réglementaires sur les semences et modalités de mise en œuvre.
- Quels sont les principaux types de semences utilisés dans la zone concernée? (part des variétés à haut rendement, améliorées, locales, etc.).
- Existe-t-il des systèmes traditionnels de conservation et de stockage des semences suffisamment efficaces pour être relancés?
- Quelles sont les principales sources de semences? (variétés à haut rendement, améliorées, locales, etc.)
- Existe-t-il des organisations productrices de semences? Fournissent-elles des semences adaptées? Existe-t-il des mécanismes d'assurance qualité fiables?
- Existe-t-il un cadre réglementaire clair sur les semences? Si oui, est-il appliqué à tous les niveaux?

- Quels sont les principaux obstacles à l'adaptation des variétés à haut rendement et des autres variétés améliorées? (prix, approvisionnement insuffisant, qualité incertaine, préférence, stockage, autres).

Irrigation

- Description du système d'irrigation – source d'eau, prises d'eau, réseaux de distribution (réseau de canaux primaires, secondaires et tertiaires et type de structure, de revêtement des canaux et de buses), pompes et autres machines.
- L'alimentation en eau est-elle saisonnière ou permanente? En quelle saison l'irrigation n'est-elle pas nécessaire?
- Quelles cultures dépendent le plus de l'irrigation?
- Qui est propriétaire du système d'irrigation?
- Qui est chargé de la gestion des différentes sections du système?
- De quelle façon la distribution de l'eau est-elle régie? Qui dispose de droits d'accès, qui n'en a pas, et selon quelles modalités?
- L'eau est-elle gratuite ou payante? Si elle est gratuite, qui paie l'exploitation et l'entretien?
- Des problèmes environnementaux en lien avec le système d'irrigation ont-ils été identifiés avant la catastrophe? Si oui, des mesures ont-elles été envisagées afin de résoudre certains de ces problèmes?

Commercialisation

- Structure et performances globales des marchés, notamment les activités de gros et de détail, en matière de mise à disposition des produits alimentaires aux consommateurs dans l'ensemble des régions.
- Flux commerciaux entre les régions et avec les pays voisins.
- Part des cultures vendue sur le marché.
- Systèmes d'information existants sur les prix de marché.
- Sous quelle forme les cultures sont-elles vendues: fraîche ou transformée?
- Différences des rôles et des pratiques entre hommes et femmes par rapport aux marchés.
- Restrictions commerciales et/ou contrôle des prix des produits alimentaires affectant les performances du marché.

Emploi (formel/informel) et revenus

- Chiffres de l'emploi/du chômage ventilés par sexe et par classe d'âge.
- Chiffres de l'emploi ventilés par catégorie professionnelle.
- Chiffres de l'emploi ventilés par composante: agriculture, pêche, sylviculture.
- Salaire et revenus moyens de certaines activités suivies.
- Chiffres estimatifs de l'économie informelle.
- Travail occasionnel, travail saisonnier, salaires.
- Autres formes de revenus (envois de fonds, pensions, etc.).

Élevage

- Importance socio-économique de la composante élevage.
 - Contribution au PIB.
 - Contribution à l'emploi.
 - Contribution au revenu des ménages.
 - Contribution à la sécurité alimentaire et à la nutrition.
 - Contribution aux exportations.
- Type de production (production de subsistance ou commerciale, spécialisée ou diversifiée).

- Rôle des animaux (transport, production, etc.) et des pâturages (fourrage, alimentation).
- Quels sont les principaux systèmes de production d'élevage (culture-élevage, activité pastorale extensive, élevage intensif/commercial, autre)?
- Nombre d'animaux, par type.
- Prix de marché unitaire payé aux agriculteurs pour leurs animaux.
- Production annuelle ou mensuelle de lait, de fromage, d'œufs, etc.
- Prix unitaire payé aux producteurs pour le lait, le fromage et les œufs.
- Quelles sont les principales sources d'alimentation de chaque système de production? Établir un calendrier alimentaire pour chaque système de production.
- Quelles sont les principales utilisations de la production d'élevage (consommation, vente/revenu, échange, relations sociales, transport, traction, autre)?
- En temps normal, quel pourcentage des produits alimentaires provient de l'élevage?
- En temps normal, quel pourcentage des revenus provient de l'élevage?
- Existait-il des problèmes concernant la gestion, les droits d'utilisation et les obligations liés aux pâturages avant la catastrophe?
- Quelle est la stratégie du gouvernement (existante ou prévue) en matière de prestation de services de santé animale?
- Identifier la source de l'approvisionnement en médicaments et sa fiabilité .
- Services de santé animale habituellement disponibles (privés, publics, privés et publics ou aucun).
- Quelles sont les principales maladies qui menacent généralement les élevages dans la zone concernée?
- Quel rôle les différents membres du ménage (hommes/garçons et femmes/filles) jouent-ils concernant la production et la gestion de l'élevage? (Remarque: indiquer les espèces et les âges des différents animaux et les variations saisonnières).
- Quelles institutions et quels dirigeants coutumiers sont impliqués dans la production de l'élevage et la gestion des ressources naturelles? Quel est leur rôle?
- Quels sont les principales stratégies d'adaptation et les principaux indicateurs en cas de « période difficile » (p. ex., denrées de sustentation en cas de famine, abattages massifs ou ventes importantes d'animaux, migration, dispersion des membres du ménage, vente d'autres biens, etc.)? Ces stratégies ont-elles des répercussions négatives sur la sécurité future des moyens de subsistance?

Pêche et aquaculture

- Importance socio-économique de la composante pêche (contribution au PIB, aux exportations, à l'emploi, au revenu des ménages, à la sécurité alimentaire et à la nutrition).
- Type de pêche (aquaculture, pêche artisanale, pêche commerciale).
- Quelles sont les différentes activités et échelles de production de la pêche/l'aquaculture dans le secteur?
- Quelle est la répartition des personnes et des communautés impliquées dans les activités de pêche et d'aquaculture?
- Nombre et capacité des bateaux et équipements.
- Production annuelle ou mensuelle de poisson et de produits aquatiques.
- Prix unitaires payés aux pêcheurs (prix départ quai).
- Nombre et capacité des installations aquacoles.
- Production annuelle ou mensuelle de l'aquaculture.
- Prix unitaires payés aux aquaculteurs.
- En quoi les zones diffèrent-elles en termes de systèmes de production, d'échelle, d'espèces et de méthodes?
- Quels différents types de bateaux, systèmes de propulsion, méthodes de pêche, équipements et approches des activités de pêche ont été utilisés?

- De quelles infrastructures dépendent-ils?
- De quelle façon les infrastructures liées à la pêche sont-elles réparties dans la région?
- Quelles sont les politiques et les initiatives de gestion en place? De quelle façon la pêche de capture est-elle gérée? Droits d'accès, responsabilités, systèmes de quotas, autorisations, échanges de quotas, zones d'exclusion et autres mécanismes de gestion.
- Tableau des saisons de pêche indiquant, si possible, les types et les quantités de poisson débarqué.
- Pratiques en matière de manutention, de conservation, de transport, de conditionnement et de transformation du poisson.
- De quelle façon les moyens d'existence issus de la pêche et de l'aquaculture sont-ils structurés et organisés?
- En quoi diffèrent-ils selon les groupes concernés (sexe, âge, richesse et origine ethnique)?



- Rôles spécifiques joués par les hommes/garçons et les femmes/filles dans la pêche/l'aquaculture (capture, transformation et vente du poisson, construction et réparation des bateaux, etc.)
- Principaux marchés (vente directe sur le lieu de production, marché local, marché national, exportation, autre) et modes de transport
- Quelles sont les stratégies de subsistance, de réponse et d'adaptation adoptées?
- Quels sont les antécédents de maladies touchant les poissons?
- Quelles sont les principales activités de transformation réalisées?
- Où l'activité post-récolte se concentre-t-elle?
- Où se situent les principaux marchés du poisson et comment fonctionnent-ils?
- Sources d'eau nécessaires à l'aquaculture et, le cas échéant, saisonnalité de l'offre
- Principaux types de bassins utilisés pour l'aquaculture: par taille d'exploitation et type d'infrastructure, en indiquant les machines et outils utilisés
- Principales sources d'approvisionnement de l'aquaculture, par type de système de production (engrais, chaux, alevins, juvéniles, autres)
- Quelles espèces sont couramment utilisées en aquaculture et quelles sont les sources d'approvisionnement en intrants?
- De quelle façon les pêcheurs obtiennent-ils des informations sur les prix auprès des marchés concernés en temps opportun?
- Associations de commercialisation ou groupes de producteurs, leurs rôles et responsabilités
- Organisations publiques ou privées fournissant des services de vulgarisation.

RESSOURCES UTILES POUR OBTENIR DES DONNÉES DE RÉFÉRENCE

RESSOURCES NATIONALES

Agence ou bureau national de statistique:

Il est possible d'obtenir des informations sur le secteur agricole en s'adressant au principal organisme de la statistique et aux services statistiques des ministères d'exécution en charge des différentes composantes (p.ex. ministère de l'Agriculture, de la Pêche, de l'Élevage et de la Sylviculture).

Recensements nationaux propres au pays:

En général, des enquêtes sont menées tous les dix ans. Certains indicateurs peuvent évoluer sensiblement en peu de temps. Vous trouverez des liens directs vers les résultats statistiques des recensements propres à chaque pays à l'adresse suivante: www.census.gov/population/international/links/stat_int.html

Banque mondiale:

<http://donnees.banquemondiale.org/pays>

Enquêtes démographiques et de santé (programme DHS de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID)):

www.measuredhs.com/Where-We-Work/Country-List.cfm

Enquêtes par grappes à indicateurs multiples (MICS):

www.childinfo.org/mics_available.html

FAO:

faostat.fao.org/



<http://www.fao.org/statistics/fr/>

<http://faostat.fao.org/DesktopDefault.aspx?PageID=339&lang=fr>

<http://www.fao.org/fishery/statistics/fr>

kids.fao.org/glipha/

<http://www.fao.org/economic/ess/ess-capacity/countrystat/fr/>

statistics.amis-outlook.org/data/index.html

<http://www.fao.org/giews/french/index.htm>

<http://firms.fao.org/firms/topic/166276/fr>

www.fao.org/fileadmin/user_upload/emergencies/docs/LAT_Brochure_LoRes.pdf

Nations Unies:

unstats.un.org/unsd/default.htm

Programme alimentaire mondial:

www.wfp.org/food-security

Réseau international d'enquêtes sur les ménages:

catalog.ihsn.org/index.php/catalog

UNICEF:

www.unicef.org/statistics/index.html

ANNEXE 2: EXEMPLE DE PLAN ANNOTÉ POUR LE CHAPITRE CONSACRÉ À L'ÉVALUATION DES BESOINS POST-CATAS-TROPHE DANS LE SECTEUR AGRICOLE

Ce plan (voir ci-dessous) donne une indication générale du contenu attendu du chapitre consacré au secteur agricole dans le cadre du rapport d'évaluation. Il doit faire partie des annexes techniques, dont une partie sera intégrée à l'analyse globale et au rapport principal. Les différentes sections proposées dans le modèle pourront être modifiées si les conditions particulières qui prévalent dans un cas particulier le justifient. Par conséquent, le modèle ne doit pas être considéré comme une grille définitive des thèmes et éléments à aborder, mais plutôt comme un plan flexible fournissant quelques indications sur les exigences minimales requises concernant l'analyse du secteur agricole dans le cadre du PDNA.

La longueur et le format exacts du rapport sont généralement décidés au début de la mission d'évaluation par l'ensemble des membres de l'équipe. En principe, il est judicieux de limiter le texte du rapport principal au minimum nécessaire et d'y annexer les informations supplémentaires pertinentes relatives au secteur agricole. Toutefois, les autorités gouvernementales ou l'équipe en charge de la mission peuvent envisager une évaluation plus exhaustive. Il est alors recommandé d'intégrer les détails relatifs à l'évaluation en annexe du rapport principal et de faire figurer la synthèse des conclusions dans ce modèle.

Tous les rapports d'évaluation n'ayant pas été préalablement approuvés sur le plan technique par les départements compétents des organisations partenaires (Banque mondiale, FAO ou toute autre organisation internationale) sont considérés comme des avant-projets.

ANNEXE 3: EXEMPLES D'INDICATEURS CLÉS SERVANT À ÉVALUER L'EFFET SUR LA DISPONIBILITÉ/L'ACCÈS DES BIENS ET SERVICES

AGRICULTURE

SERVICES

- Effet sur l'accès aux services agricoles (appui technique, vulgarisation, formation, fermes-écoles, etc.).
- Effet sur l'accès aux principales ressources naturelles telles que les terres cultivables et l'eau, notamment sur la gestion, les droits d'utilisation et les obligations y afférentes.
- Obstacles à l'accès aux exploitations et à la reprise des activités agricoles causés par l'endommagement des terres agricoles et des voies d'accès.
- Accès au crédit, à l'épargne et aux autres services de microfinancement.
- Stratégies d'adaptation positives et négatives mises en place par la population touchée (p. ex., ventes en catastrophe, diminution de la consommation alimentaire, etc.).
- Propriété des systèmes d'irrigation et impact sur l'accès.

- Modification de la gestion et de la gouvernance de l'irrigation et impact sur les droits d'accès des différents groupes de population.
- Variation du coût ou du prix de l'eau et répercussions sur l'accès et la production agricole en général.
- Restriction d'accès à la terre, à l'irrigation et à l'eau applicables à certains groupes de population (ethniques, religieux, de genre, etc.).
- Impact variable sur les sources naturelles de combustible, aggravation de la pression pesant sur les ressources forestières.

MARCHÉS AGRICOLES

- Disponibilité et approvisionnement des intrants agricoles nécessaires à la production de culture (semences, outils, engrais, carburant, fourrage, équipement, machines, etc.).
- Types d'intrants en quantité insuffisante et autres fournisseurs potentiels.
- Variation des prix de marché des produits de base/intrants agricoles.
- Obstacles limitant l'accès aux intrants agricoles (prix, emploi, revenu, dépenses, etc.).
- Disponibilité des denrées alimentaires et des produits de première nécessité sur les marchés afin de répondre à la demande.
- Variation des prix de marché des denrées de base, des cultures de rapport et des produits de première nécessité afin d'évaluer l'accès des ménages à ces derniers.
- Fonctionnement des circuits de distribution des intrants agricoles.
- Flux ou restrictions des échanges commerciaux entre les zones touchées et les régions/pays voisins
- Fonctionnement des systèmes d'information sur le marché agricole.
- Capacités et obstacles rencontrés par les négociants (p.ex. accès aux marchés).
- Sécurité des systèmes semenciers: disponibilité et accessibilité des semences via le système semencier (formel et informel):
 - Circuits normaux d'approvisionnement du marché en semences;
 - Qualité des semences proposées sur le marché;
 - Niveau actuel et prévu de disponibilité des semences sur les marchés;
 - Nécessité d'importer des semences, fournisseurs et circuits de distribution potentiels et dispositions législatives ou accords limitant/favorisant l'importation de semences;
 - Prix actuel et prévu des semences et effet sur leur accessibilité;
 - Impact de la crise sur les revenus des agriculteurs et impact possible sur l'accès aux semences
 - Groupes de population ayant des difficultés à accéder à des semences adaptées.
- Mesure dans laquelle l'accès aux marchés est limité en raison de l'impact exercé par la catastrophe sur les infrastructures de base (voies d'accès, transport, etc.).

EMPLOI

- Pertes d'emploi dans le secteur agricole (travailleurs agricoles salariés, saisonniers, travailleurs indépendants).
- Augmentation de la demande d'emploi ou de l'offre de main-d'œuvre due aux pertes d'emploi (p. ex., petits exploitants ayant perdu leur récolte).

- Augmentation de la demande d'emplois ou de nouvelles possibilités de subsistance, y compris dans les activités non agricoles telles que la reconstruction.
- Impact sur les autres moyens de subsistance affectant l'emploi dans le secteur agricole.

ÉLEVAGE

SANTÉ ANIMALE ET PRODUCTIVITÉ DES ANIMAUX

- Taux de mortalité et de morbidité des animaux.
- État/modification des abris/enclos.
- Niveau de productivité des animaux (volumes de lait, de sang, d'œufs, etc.).
- Évolution des déplacements d'animaux journaliers et saisonniers.
- Disponibilité et approvisionnement de l'eau destinée aux animaux (quantité et qualité) et saisonnalité de l'approvisionnement.
- Effet sur l'accès aux principales ressources naturelles telles que les pâturages, les prairies et les points d'eau des animaux, notamment sur les droits d'utilisation et les obligations liés à ces ressources naturelles.
- Stratégies d'adaptation (p. ex., abattages massifs, ventes, migration, etc.) et différence selon les groupes de population (hommes, femmes, groupes ethniques, etc.).
- Évolution de l'usage des animaux (alimentation, revenu, relations sociales, traction, transport).
- Évolution de la gestion, des droits d'utilisation et des obligations liés aux animaux et aux pâturages.

SERVICES LIÉS AUX ANIMAUX

- Effet sur les services vétérinaires (équipement, ressources humaines, systèmes d'information, etc.).
- Effet sur les services de vulgarisation.
- Évolution des sources et de l'offre de médicaments et de leur fiabilité, et répercussions sur la fourniture en temps voulu des médicaments nécessaires aux actions de relèvement.
- Principales difficultés d'accès à des services de santé animale adaptés, notamment les services vétérinaires, les médicaments et les vaccins, et aux informations sur la santé animale.
- Mesure dans laquelle l'impact de la catastrophe sur les infrastructures de base (voies d'accès, transport, etc.) limite l'accès aux services.
- Modification des revenus habituellement tirés de l'élevage susceptible d'influer sur l'accès aux services.

MARCHÉS DE BÉTAIL

- Effet sur les négociants d'animaux d'élevage et les principaux marchés de bétail.
- Impact sur les ventes d'animaux.
- Effet sur les conditions d'échange des animaux et les prix des céréales.
- Modification du commerce transfrontalier, des déplacements, etc.
- Effet sur les principales sources d'alimentation par type de système de production.

- Impact de la catastrophe sur le prix des animaux.
- Évolution des revenus tirés de l'élevage susceptible d'affaiblir le pouvoir d'achat.
- Accès aux marchés des négociants en animaux.
- Accès au crédit et à l'épargne.
- Mesure dans laquelle l'impact de la catastrophe sur les infrastructures de base (voies d'accès, transport, etc.) limite l'accès aux marchés.

PÊCHE DE CAPTURE ET AQUACULTURE

SERVICES ET PRODUCTION

- Effet sur les services de vulgarisation de la pêche et de l'aquaculture et sur leur accessibilité.
- Effet sur le suivi, le contrôle et la surveillance des pêches.
- Effet sur la prestation de services liés à la pêche (construction de bateaux, réparation de moteurs, fabrication et réparation de matériel).
- Effet sur les services auxiliaires tels que l'approvisionnement en glace, en bois de chauffage, en sel, en intrants aquacoles (chaux, aliments, etc.).
- Effet sur la transformation des produits de la pêche/l'aquaculture au niveau de l'exploitation/la communauté.
- Effet sur les bassins aquacoles, par taille d'exploitation et type d'infrastructure, sur les outils et les machines.
- Accessibilité de l'eau destinée à la production aquacole (quantité et qualité) et saisonnalité de l'approvisionnement.
- Effet sur les activités de pêche/d'aquaculture post-récolte.
- Évolution de la sécurité en mer et de l'efficacité de la prestation de services.
- Aspects liés à la conception des bateaux de pêche utilisés.
- Aspects liés au type de matériau utilisé pour la construction et la réparation locale des bateaux.
- Effet sur les services de contrôle des maladies dans la pêche et l'aquaculture et accès à ces services.

MARCHÉS

- Approvisionnement et sources des intrants, par type de système de production: aliments, engrais, chaux, alevins, juvéniles, carburant, etc.
- Variation du prix des intrants destinés à la pêche/l'aquaculture (aliments, alevins, carburant, matériel, bateau, etc.) et effet sur leur accessibilité par la population touchée.
- Effet sur les ventes: produits frais (non transformés) ou transformés (séchés, congelés, etc.).
- Évolution du pouvoir d'achat des pêcheurs.
- Accès au crédit et aux autres services de microfinancement.
- Accès aux marchés du poisson et aux informations sur le prix du poisson.

- Accès aux informations sur la sécurité, les techniques, le matériel et les bateaux de pêche.
- Effet sur la manutention, la conservation, le transport, le conditionnement et, le cas échéant, la transformation du poisson.
- Effet sur les marchés de poisson (vente directe sur le lieu de débarquement, marché local, marché national, exportation, etc.) et les modes de transport.
- Effet sur la gestion des pêches de capture: droits d'accès, responsabilités, système de quotas, autorisations, échanges de quotas, zones d'exclusion et autres modalités de gestion.
- Modification des infrastructures et des transports limitant l'accès aux services, aux marchés, aux activités, aux installations de transformation, etc.
- Modifications d'autres marchés susceptibles de se répercuter sur le marché du poisson.

EMPLOI

- Pertes d'emploi dans la composante pêche/aquaculture (travailleurs salariés, saisonniers, travailleurs indépendants), en particulier chez les femmes et les jeunes (et les autres groupes marginalisés) et les petits pêcheurs.
- Augmentation de la demande d'emploi ou de l'offre de main-d'œuvre due aux pertes d'emploi.
- Augmentation de la demande d'emploi ou de nouvelle possibilité de subsistance, y compris dans les activités non agricoles telles que la reconstruction.
- Impact sur les autres moyens de subsistance affectant l'emploi dans la pêche/l'aquaculture.

SYLVICULTURE

- Effet de la catastrophe sur les moyens de subsistance issus des forêts.
- Effet de la catastrophe sur l'utilisation des ressources forestières (p. ex., augmentation de la demande).
- Disponibilité et approvisionnement des semis pour la replantation ou la reconstitution des forêts endommagées.
- Disponibilité et approvisionnement des semis pour les plantations domestiques (p. ex., arbres fruitiers).
- Effet sur l'appui technique, la formation et l'aide à la commercialisation des petites entreprises forestières.
- Disponibilité et approvisionnement du bois d'œuvre pour la reconstruction.
- Effet sur la consommation de bois de chauffage et de charbon pour la cuisine et le chauffage.
- Contraintes d'accès aux ressources forestières (bois à usage énergétique ou d'habitation, bois de chauffage et autres intrants des microentreprises forestières).
- Accès aux semis pour la replantation ou la reconstitution des zones forestières et semis pour les plantations domestiques (p. ex., arbres fruitiers).
- Accès des petites entreprises forestières à l'assistance technique, à la formation, à la vulgarisation et à l'aide à la commercialisation.

ANNEXE 4: RÉFÉRENCES

Dispositif mondial de réduction des effets des catastrophes et de relèvement (**GFDRR**), « **Évaluation des dommages, des pertes et des besoins. Notes d'orientation** ». Ce document fournit des indications sur l'estimation des dommages et des pertes dans les situations post-catastrophe dans l'ensemble des secteurs concernés, y compris l'agriculture.

FAO, 2009, « FAO/WFP Joint Guidelines for Crop and Food Security Assessment Missions (CFSAMs) ». Il s'agit d'un document assez volumineux (320 pages) spécialement rédigé pour les besoins des missions d'évaluation de la sécurité alimentaire et des récoltes (CFSAM). Il fournit cependant quelques méthodes pratiques et éprouvées pour l'évaluation de la production agricole, l'analyse du marché et l'estimation des bilans agrégés des disponibilités alimentaires de base: www.fao.org/WAICENT/faoinfo/economic/gIEWS/english/tools.htm

FAO, OIT, 2009, « Outils d'évaluation des moyens d'existence ». Guide sur l'évaluation des moyens d'existence portant plus particulièrement sur les catastrophes naturelles soudaines. Il comporte des indications détaillées sur l'établissement de données de référence concernant les moyens d'existence, ainsi que sur l'évaluation initiale de l'impact sur les moyens d'existence (ILIA) et l'évaluation détaillée des moyens d'existence (DLA).

FAO, 2011, « A Response Analysis Framework for Food and Nutrition Security Interventions at Inter-Cluster and Cluster Level ». Le Cadre d'analyse des réponses (RAF) fournit une analyse rigoureuse et étape par étape de la procédure d'identification et de sélection des meilleures options pour répondre aux besoins à court, moyen et long terme. Ce guide vise essentiellement à traiter les questions de sécurité alimentaire et de nutrition, mais il peut facilement être adapté à d'autres secteurs ou d'autres thèmes.

FAO, 2011, « Assessment and Programme Formulation Guidelines for Agriculture Emergencies (APF) ». Ce document donne des indications détaillées sur la façon d'évaluer les dommages et les pertes et sur l'évaluation des besoins, et propose de nombreuses références à d'autres recommandations, des outils pratiques et des exemples.

FAO, 2011, « Developing a Response Analysis Framework for Food Security Emergencies ».

ÉLEVAGE

FAO, 2011, « The Use of Cash Transfers in Livestock Emergencies and their incorporation into LEGS », Document de travail FAO production et santé animales n° 1, Rome.

Projet LEGS, 2009, « Normes et directives pour l'aide d'urgence à l'élevage (LEGS) ». Document téléchargeable à l'adresse suivante: <http://www.livestock-emergency.net/fr/resources/download-legs/>.

PÊCHE

FAO, 1995, « Code de conduite pour une pêche responsable », Rome: <http://www.fao.org/fishery/code/fr>

FAO, 2007, « Disaster Response and Risk Management in the Fisheries Sector », Document technique FAO 479, Rome: <http://www.fao.org/3/a-a1217e.pdf>

FAO, 2009, « Guidelines for Fisheries and Aquaculture Sector Damage and Needs Assessments in Emergencies », sous presse, Rome.

FAO, 2012, « Fisheries and Aquaculture Emergency Response Guidance », document de consultation, Rome.

FAO, 2012, « La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture 2012 », Rome.

FAO, plusieurs dates, « Directives techniques pour une pêche responsable », Rome: www.fao.org/fishery/code/publications/guidelines/en

SYLVICULTURE

FAO, 2006, « Fire Management Global assessment 2006 », Étude FAO: Forêts 151, Rome, Italie.

FAO, 2006, « La nouvelle génération de programmes et projets d'aménagement des bassins versants. Un ouvrage de référence pour les professionnels et les autorités locales fondé sur les conclusions et recommandations d'une évaluation de la FAO », Étude FAO: Forêts 150, Rome, Italie.

FAO, 2006, « Recommandations volontaires pour la gestion des feux », Document de travail sur la gestion des feux FM17, Rome, Italie.

FAO, 2009, « Forest Fires and the law. A guide for national drafters », Étude législative de la FAO 99, Rome, Italie.

FAO, 2011, « Community-based fire management. A review », Étude FAO: Forêts 166, Rome, Italie.

FAO, 2011, « Guide pour la mise en œuvre des normes phytosanitaires dans le secteur forestier », Étude FAO: Forêts 164, Rome, Italie.

